

**2016/2018**

**Manon PATOU**

N° étudiant : 21612977

Directeur- trice de recherche :

**WELZER-LANG Daniel**

Professeur émérite à l'Université

Jean-Jaurès – Toulouse 2.

**GUILLEMAUT Françoise**

Maitresse de conférence- chercheuse

à l'Université Jean-Jaurès – Toulouse

2.

## **MASTER MEDIATION, INTERVENTION SOCIALE ET SOLIDARITES :**

La catégorisation des femmes incarcérées  
au regard des représentations  
institutionnelles

## Remerciements

Je dédie, tout d'abord, ce mémoire à mes parents qui peuvent trouver ici le résultat de longues années d'encouragement et de soutien pour m'aider à avancer dans la vie. A ma mère Line, sans qui, ce travail n'aurait jamais vu le jour, je la remercie pour sa patience sans faille et son dévouement tout maternel, à mon père Sylvain, qui peut être fier de sa fille, porteuse de toutes les valeurs qu'il a su me transmettre.

Aussi, je tiens à exprimer toute ma reconnaissance à toutes ces personnes qui ont rendu possible la réalisation de ce travail de recherche.

- Mes co-directeurs de mémoire :

Je remercie tout particulièrement Françoise GUILLEMAUT, maitresse de conférences et chercheuse à l'Université Jean-Jaures de Toulouse, pour sa patience, sa disponibilité et surtout ses judicieux conseils qui ont contribué à alimenter et surtout à structurer ma réflexion et Daniel WELZER-LANG, enseignant et chercheur à l'Université Jean Jaures de Toulouse, pour ses recherches et ses ouvrages qui m'ont fourni les outils nécessaires à l'avancement de ce travail.

- Mes camarades de promotion du Master MISS :

J'adresse de profondes pensées à Amalia, Lola, Laura, Laure, Sophie, Manon, Anaïs et Sarah pour avoir su me faire vivre d'inoubliables moments de rire et de détente pour me permettre de dépasser mon stress et mes doutes. Merci à mon amie, Fanny, de m'avoir supportée et surtout soutenue.

- Les personnels du SPIP et de la maison d'arrêt :

Je voudrais exprimer toute ma reconnaissance à ma référente de stage Cécile qui, par son analyse très fine de mes actions intra-muros et son accompagnement, m'a permis de mettre en lumière des capacités que je ne me connaissais pas et d'intégrer un univers que je ne demandais qu'à connaître. Je remercie également le personnel œuvrant à la maison d'arrêt qui m'a acceptée tout en m'accordant sa confiance.

Enfin, je veux exprimer une attention toute particulière à toutes ces femmes qui, dans leur détention, ont bien voulu me rencontrer et me confier leurs paroles. J'ai voulu, par ce présent travail, leur donner un peu plus de voix et de visibilité.

*« Vous êtes la première en cinq ans que je vois faire les démarches pour s'intéresser aux ressentis de ce que certaines personnes appellent les « déchets ». Je vous mets dans la même catégorie que les bénévoles qui viennent nous ouvrir la fenêtre un peu plus grand pour qu'on puisse respirer. » Nadine.*

Un immense merci à vous, Nadine et toutes les autres, d'avoir consenti à laisser ouverte cette fenêtre par laquelle vous respirez, ce qui m'a permis de venir à votre rencontre.

SOMMAIRE .....	2
Introduction générale .....	4
1)Problématique.....	10
1-1. Prison, genre et domination.....	10
Rôle de la prison.....	10
1-2 Genre suivant l'ethnie, la classe sociale d'origine .....	12
1-3 Genre en prison.....	15
a)« <i>Maternitude</i> » .....	19
b)Ethnicité.....	22
c)Classe sociale d'origine .....	24
1-4. Divisions de genre, d'ethnicité, de classe sociale d'origine parmi les femmes incarcérées.....	26
a)La catégorisation de Cardi .....	26
a)Discussion sur cette catégorisation.....	30
2)Méthodologie .....	31
2-1 Méthode compréhensive.....	31
2-2 Hypothèses .....	39
3)Terrain.....	41
b) Concept d'emprise et de déprise .....	46
c) La maternité.....	54
d) Stratégies des femmes incarcérées.....	59
4)Conclusion.....	64
5)Intérêt de la recherche .....	68
6)Limites .....	68
7)Bibliographie .....	69
8)Annexe .....	74
9)Glossaire .....	75

# Introduction générale

Dans le cadre du Master Médiation, Intervention Sociale et Solidarités (MISS), mon travail de recherche s'axe sur le monde carcéral et l'exploration méthodique de l'incarcération des femmes.

J'entends, dans cette étude, par monde carcéral, un lieu de détention, un établissement pénitentiaire clos, aménagé pour recevoir des individus condamnés par les tribunaux à une peine les privant de liberté ou des prévenus en instance de jugement. L'incarcération est, quant à elle, l'emprisonnement ou la détention en prison d'une personne (inculpée, prévenue, accusée ou condamnée), en particulier pour avoir été reconnue coupable d'un crime ou d'un délit ou mise en attente de jugement.

Le monde carcéral, de par son opacité, a toujours éveillé en moi, une certaine forme de curiosité. Connaître le monde qui vit à l'intérieur de la prison et apprendre sur l'univers carcéral ont toujours été pour moi un moteur de recherche. En effet, même si l'univers carcéral est connu du grand public, son fonctionnement interne reste néanmoins souvent méconnu voire ignoré de tous. M'écarter des prénotions, des préjugés m'est apparu, alors, d'une importance capitale.

Après avoir réalisé plusieurs lectures sur les termes de la problématique qui m'intéresse, je constate que la majorité des recherches portent, la plupart du temps, sur les personnes incarcérées de genre masculin. En effet, le monde carcéral a toujours été représenté et défini comme exclusivement masculin. Cette population étant largement représentée dans le système pénitentier, il semble normal que la plupart des recherches déjà menées soient consacrées à ce genre. Cependant, même si les hommes représentent 96,5%<sup>1</sup> de la population carcérale, il ne faut pas oublier que les prisons sont aussi peuplées de femmes. Elles restent une frange de la population qu'il convient de prendre en compte et de comprendre les problématiques qu'elles soulèvent au travers d'approches scientifiques, empiriques et compréhensives.

Sachant que l'incarcération présente deux dimensions, afflictive et sécuritaire, il s'agira d'e saisir les représentations institutionnelles genrées des femmes incarcérées au sein du milieu carcéral.

---

<sup>1</sup>Ministère de la Justice, Statistique mensuelle des personnes écrouées et détenues en France au 1<sup>er</sup> janvier 2018, source DAP-SDME-Me5

Les spécificités de l’incarcération des femmes sont liées à la sous-représentation des femmes en prison. En effet, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, une répartition des personnes détenues par sexe sur l’ensemble des établissements pénitentiaires tant en Métropole qu’en Outre-Mer annonce 2393 femmes sur une totalité de 68974 personnes écrouées ou détenues soit un taux de féminité de 3,5 %<sup>2</sup>. D’autres spécificités sont peut-être liées aux effets de la représentation du genre sur l’enfermement des femmes.

J’ai choisi d’axer mon projet de recherche sur cette thématique après avoir effectué deux ans de bénévolat dans l’association Groupement d’Étudiant National d’Enseignement pour les Personnes Incarcérées (GENEPI), qui s’implique dans des missions d’intervention en détention ainsi que des missions d’information et de sensibilisation du public. Ainsi, en travaillant avec cette association, je suis intervenue au sein même de la Maison d’arrêt, sous forme d’ateliers ludiques réalisés pour et avec les hommes détenus. Même si je n’ai pu avoir accès aux quartiers des femmes, ces deux années de bénévolat au sein de la maison d’arrêt m’ont permis d’accéder à un monde fermé et opaque souvent considéré comme marginal où sont envoyées les personnes qui représentent un danger réel ou supposé contre le bien public, contre le bien social. De ce fait, entrer en prison alors qu’on n’est pas justiciable pour y travailler et être en contact avec les détenus représente une forme d’épreuve et suscite une certaine inquiétude voire un questionnement quant à la force psychologique de celui ou de celle qui entre dans ce monde. C’est ici que l’association GENEPI joue pleinement son rôle de sensibilisation sur le monde carcéral, ses enjeux, ses déterminants et ses problèmes (addiction ...) à travers des conférences. C’est d’ailleurs, en tout premier lieu, par souci de vouloir tester ma propre force psychologique d’adolescente quelque peu militante, à mi-chemin entre le monde de l’enfance et celui de l’adulte que j’ai voulu me rapprocher et entrer dans ce milieu carcéral fermé. Avec l’association GENEPI qui œuvre essentiellement en milieu carcéral fermé, j’ai pu avoir accès, depuis l’intérieur de la maison d’arrêt, au côté des détenus, à la réalité de l’enfermement et à ce que cet état pouvait induire dans les relations inter-humaines tant entre les détenus eux-mêmes ou avec le personnel pénitencier qu’avec les personnes venues de l’extérieur. Je pouvais ainsi mieux comprendre toutes les conséquences que cet enfermement, en milieu restreint et souvent surpeuplé, pouvait engendrer : violence, addictions...

---

<sup>2</sup>Ministère de la Justice, Statistique mensuelle des personnes écrouées et détenues en France au 1<sup>er</sup> janvier 2018, source DAP-SDME-Me5

Au cours des ateliers mis en place, j'ai pu observer l'organisation spatiale et institutionnelle de la prison, son fonctionnement, le statut, le rôle et la position de chacun (détenus et non détenus) dans un monde qui semble vivre quasiment en vase clos derrière ses hauts murs. J'ai surtout pu avoir un contact direct avec les personnes incarcérées venant aux ateliers sans que le personnel de l'administration pénitentiaire n'interfère dans les échanges verbaux, source précieuse pour moi d'informations sur leurs ressentis quant à leur enfermement. Aussi, par la suite, durant les différents projets, notamment lors de la journée de table ronde (axée sur la thématique de l'espace-temps carcéral et le sport comme outil de réinsertion), menés dans le cadre de la première année de Master MISS, j'ai été amenée à entrer en contact, sous la forme de discussions informelles, avec une femme ex-détenue. Cette personne m'a permis de recevoir un premier récit sur son expérience carcérale. Par ailleurs, en participant à des débats sur cette thématique, j'ai pu, d'après les propos d'autres détenues, avoir une idée plus objective du monde carcéral.

En tant que bénévole au sein de l'association GENEPI et de mes différents projets en Master 1 MISS, j'ai appris que le statut de maison d'arrêt impliquait l'enfermement pour des peines de courte durée. Lors de nos multiples discussions complétées par mes observations et échanges informels menés au sein de la maison d'arrêt, j'en suis arrivée à la réflexion que l'incarcération, l'enfermement pouvaient avoir un impact, voire plusieurs, plus ou moins importants sur la personne incarcérée.

En effet, l'incarcération n'est pas seulement l'enfermement dans un simple univers afflictif et sécuritaire. Elle permet aussi un processus implicite et non-conscient de soumission par lequel les détenus perçoivent la hiérarchie sociale comme légitime et naturelle, dans lequel les dominés, les détenus, intègrent la vision du monde des dominants qui constituent le reste de la société, les individus du « dehors ».

Selon la théorie de P. Bourdieu et J.C. Passeron<sup>3</sup>, le sentiment d'infériorité chez le dominé prend sa source dans « la violence symbolique » :

- On appelle par « *pouvoir* » : « *tout pouvoir qui parvient à imposer des significations et à les imposer comme légitimes en dissimulant les rapports de force qui sont au fondement de sa force* »<sup>4</sup>

---

<sup>3</sup>Bourdieu P., Passeron J-C, *les héritiers, les étudiants et la culture*. Les éditions de minuit 1985.

<sup>4</sup>Bourdieu P., *Esquisse d'une théorie de la pratique*, Paris, Droz, 1972, p.18

- C'est une « *violence* »: elle se traduit donc par une imposition, un pouvoir sur des destinataires.
- C'est une violence « *symbolique* »: ce qui est imposé provient des significations, des rapports de sens.
- C'est une violence symbolique "*arbitraire*": d'une part parce qu'elle contribue à renforcer l'inégalité sociale et culturelle entre les classes, en privilégiant une classe au détriment des autres, et d'autre part, parce qu'elle n'est fondée sur aucun principe biologique, philosophique ou autres qui transcenderait les intérêts individuels ou de classes sociales.
- C'est une violence symbolique culturelle "*légitime*" dans la mesure où elle apparaît, par une opération de méconnaissance instituée, comme "*destinée*" à certains à l'exclusion d'autres et comme ayant une valeur reconnue par tous.

Ainsi par exemple, les femmes, souvent catégorisées en tant que dominées, vont intégrer une représentation de leur image qui est négative, image imposée par les hommes, qui eux apparaissent et se reconnaissent comme dominants. C'est au travers de cette adhésion du dominé aux schémas de pensée du dominant que la violence symbolique s'opère et aussi maintient la domination. L'effet de domination symbolique de genre s'exerce à travers « *des schèmes de perceptions, d'appréciations et d'actions qui sont constitutifs d'habitus et qui fondent, en deçà des décisions de conscience et des contrôles de la volonté, une relation de connaissance profondément obscure à elle-même* »<sup>5</sup>

A travers l'incarcération, la violence symbolique devient donc une source de sentiments d'infériorité apparaissant chez les dominés. Les dominants leur assignent ce statut d'infériorité, ce qui engendre des situations dévalorisantes pour les dominés, qui plus est lorsque les dominés apparaissent comme invisibles au reste de la société (le milieu carcéral, clos et opaque, étant un monde à part du reste de la société).

Cette violence symbolique permet et confirme les représentations que les dominants se font des dominés. La hiérarchie sociale, de ce fait, est légitimée par tous et les dominants obtiennent le pouvoir d'imposer leur propre vision des dominés comme objective et collective.

---

<sup>5</sup>Bourdieu P., *La reproduction. Eléments pour la théorie du système d'enseignements*. Les éditions de minuit, 1970

Par ce processus, les dominés finissent par intégrer ce mode de pensée et ne peuvent plus échapper à cette violence symbolique. Toute contestation devient difficile et si elle ose s'exprimer, elle est légalement et brutalement réprimée.

Cette violence symbolique engendre une croyance collective qui permet de maintenir les hiérarchies entre détenus et citoyens « libres ». Les dominants conservent ainsi la soumission des dominés sans aucun recours à la force puisque cette violence légitime l'ordre établi. La pacification des relations au sein de la structure carcérale est ainsi maintenue, laquelle structure fait office de violence symbolique qui doit être assez forte pour donner une légitimité à la position de l'administration pénitentiaire.

Ainsi, l'une des caractéristiques essentielles du monde carcéral est qu'il « *neutralise*<sup>6</sup> » les spécificités des traitements pénaux et de l'enfermement. Ces derniers sont repensés à partir de la « *reproduction sociale* ». <sup>7</sup>

L'incarcération remplit alors une sorte de fonction idéologique de légitimation de l'ordre établi, du « *maintien de l'ordre* », de conservation des rapports sociaux qui sont en place à l'extérieur de la prison, à partir de l'autonomie relative du système juridique et donc pénitentiaire (par rapport au reste de la société). Cette « *autonomie relative*<sup>8</sup> » est autorisée déjà dans l'organisation de la séparation des pouvoirs (législatif, exécutif et judiciaire) inscrite dans le droit constitutionnel de la Vème République<sup>9</sup>.

Cette autonomie est donc autorisée par la création d'un corps de spécialistes professionnels prétendant au monopole de la fonction pénitentiaire, monopole qui s'exerce aussi bien dans le fait que dans le droit. Il est à noter que ce système pénitentiaire se structure aussi dans cette relative autonomie. La classe des citoyens du « dehors » est prédisposée par son opposition à celle des détenus, à servir le maintien de l'ordre moral, social et politique et de ceux qui servent cet ordre.

Cette autonomie suffit au système carcéral d'obéir à ses propres règles pour servir, en fait, les intérêts des dominants sans que cela puisse être clairement identifié.

---

<sup>6</sup>Bourdieu P., *La reproduction. Eléments pour la théorie du système d'enseignements*. Les éditions de minuit, 1970

<sup>7</sup>ibid

<sup>8</sup>ibid

<sup>9</sup>PACTET P., *Indépendance de l'autorité judiciaire*, Institutions politiques, Droit Constitutionnel Éditions Armand collin, 2001, 628 p.



L'incarcération donne à croire qu'elle ne sanctionne que les déviances individuelles alors qu'en réalité, elle reproduit et renforce surtout les inégalités sociales.

Une question centrale émerge alors dans ce travail de recherche : les représentations institutionnelles influent-elles la mise en place de stratégies plus ou moins conscientes chez les femmes détenues ?

En effet, les représentations institutionnelles concernant les femmes détenues soulèvent de nombreux paradoxes concernant leur traitement carcéral. Le personnel pénitentiaire se trouve indirectement confronté à des paradoxes qui dépassent la simple représentation du genre voire « *la conformité aux rôles sexués* »<sup>10</sup> en incluant le motif, les alternatives à l'incarcération et les problématiques discriminatoires liées à l'ethnie et à la classe sociale d'origine des détenues et du personnel de l'administration pénitentiaire. On constate que les catégories produites par les administrations sont construites à partir ces critères sociaux qui participent à « *l'encadrement des populations dans des étiquettes sociales correspondant à des rôles et positions instituées* ». <sup>11</sup> Après avoir exposé la démarche de catégorisation des femmes incarcérées de C. Cardi, j'essaierai d'approfondir ces catégories.

La typologie, réalisée en 2007 correspondent-elles toujours à la réalité carcérale ? Les prises en compte de la classe sociale d'origine, de l'ethnie et du type d'infraction complexifient la catégorisation initiée par C. Cardi et amènent à mettre en énigme des problèmes plus paradoxaux quant à la question centrale de ce travail de recherche.

Pour mener à bien ce travail, tout d'abord il apparaît essentiel de mieux cerner la problématique qui surgit de cette introduction, ses enjeux et ses déterminants. Ensuite il est approprié, dans un premier temps, de fixer correctement le cadre méthodologique de la démarche pour, dans un deuxième temps, trouver des éléments de réponses quant aux paradoxes de catégorisation des femmes détenues via une analyse qualitative des données empiriques recueillies.

---

<sup>10</sup>Cardi, C. *Le contrôle social réservé aux femmes : entre prison, justice et travail social. Déviance et Société*, vol. 31,(1), 2007

<sup>11</sup>Martiniello M, Simon P. *Rapports de domination et luttes autour de la représentation dans les sociétés post-migratoires*

# 1) Problématique

## 1-1. Prison, genre et domination

### Rôle de la prison

Lors de la réalisation d'un travail de groupe en licence 2 de sociologie sur la corporalité de la femme-mère, j'ai pu comprendre toute l'étendue des fonctions féminines. Avec le groupe, nous avons conclu que l'on pouvait envisager l'exigence d'un changement d'identité entre la femme et la mère. La femme devient mère à partir du moment où elle a des enfants. Mais dès lors, elle ne semble pas perdre pour autant son identité de femme car il ne paraît pas y avoir de séparation bien distincte entre ces deux catégories. La féminité se définit comme étant l'ensemble des caractères morphologiques, psychologiques, ou considérés comme spécifiques aux femmes, lesquels sont liés au sexe et au genre, et fortement influencés, voire conditionnés par l'environnement socioculturel ceci contribuant à l'identité sexuelle.

De cette définition m'est venue l'interrogation suivante : Quelle pourrait être alors l'influence du milieu sur la féminité si cet environnement socioculturel était la prison ? En effet, la prison apparaît comme un espace qui a été institutionnalisé par et pour les hommes au départ, elle est une institution coercitive (utilisant la force et l'intransigeance) et a pour objectif premier de protéger la société contre les désordres masculins. L'arrivée des femmes dans le domaine pénal et carcéral a contribué à différencier les métiers de la magistrature suivant le sexe. On trouve donc des métiers presque exclusivement masculins (juge d'instruction, police, gendarmerie), exigeant une grande disponibilité et des métiers (juge des enfants) plus féminins nécessitant des contacts avec les jeunes délinquants, leur famille, les services sociaux. Comme le précise Anne Boigeol<sup>12</sup>, « *Les ressorts de cette différenciation sont à rechercher à la fois dans les résistances institutionnelles et professionnelles à l'installation des femmes dans certaines positions* ». Elle ajoute que « *Pendant longtemps le sexe masculin était un attribut de l'autorité, dans la famille, dans la société politique etc. L'autorité était en quelque sorte incarnée dans le sexe masculin, avec ses caractéristiques physiques de force [...] Que les femmes deviennent juge ou procureur signifie que le sexe masculin n'est plus un attribut de l'autorité* ». Cependant, l'auteure précise que « *Si la féminisation concerne tous les métiers de la magistrature, il est des fonctions qui n'ont guère été atteintes par la féminisation : ce sont les postes de chefs de juridiction qui restent un bastion masculin.* »

---

<sup>12</sup> Boigeol, A. *De la difficile entrée des femmes dans la magistrature à la féminisation du corps*. Presses universitaires de Rennes, histoire Lieu 2002 ; 382 p.

Certes, depuis plusieurs années, on observe une augmentation du nombre de femmes au sein des personnels de surveillance. En effet, le taux de surveillantes est passé de 6.9% en 1991 à 24% en 2014<sup>13</sup>. Toutefois, cet accroissement du taux n'est pas la résultante d'une volonté politique de féminisation de la profession mais la double conséquence d'une augmentation massive de recrutement et d'un nouveau besoin lié à la non mixité (les femmes en détention doivent être gardées par des femmes surveillantes). Cette augmentation n'est donc pas liée à un objectif de féminisation de la profession ni liée à un changement de perception du milieu carcéral, qui reste dans les représentations sociales un univers mono-genré exclusivement masculin. Les surveillantes sont alors considérées comme seule réponse à l'incarcération des femmes, lesquelles restent en marge du système carcéral. Cécile Rambourg<sup>14</sup> précise que « *cette féminisation du personnel fait plonger directement dans un bain de représentations sociales ou de perceptions qui s'appuient sur une naturalisation de la féminité* ». L'entrée des femmes dans la surveillance pénitentiaire est alors pensée comme un atout du point de vue de leur valeur féminine pouvant apporter à la détention davantage de dialogue, d'écoute, celle-ci étant davantage assimilées à des médiatrices qu'à des personnels en charge de la sécurité. Cependant, de cette contestation naît un autre paradoxe qui souligne à la fois le changement que ces surveillantes apportent tout en privilégiant la conservation d'une mode d'organisation carcérale identique et sécuritaire. La surveillante doit se consacrer davantage au maintien de l'ordre intra-muros. De ce fait, l'incarcération reste un univers mono-genré institué par des hommes dans tous ses enjeux, ses déterminants, ses aspects, ses contraintes et devient, pour les femmes détenues, la représentation de la puissance et de l'autorité masculine, tant dans son expression que dans son argumentation. Elle est aussi l'expression exacerbée de cette domination masculine qui se joue dans la société, c'est à dire à l'extérieur du monde carcéral. Aujourd'hui, même si les femmes sont présentes dans toutes les fonctions du système judiciaire pénal (elles sont policières, avocates, juges ou membres du personnel pénitentiaire), elles doivent encore se plier à des règles professionnelles et institutionnelles depuis longtemps établies par les hommes.

Aussi, les surveillantes du quartier femmes endossent, tout comme les surveillants du quartier hommes, les fonctions officielles de surveillance qui s'attachent aux principaux traits de la profession comme la sécurité et la réinsertion. Ces surveillantes, comme les surveillants ont,

---

<sup>13</sup>Rambourg, C. *La féminisation à l'épreuve de la prison. Recompositions et permanences d'un ordre professionnel*, ENAP, 2013

<sup>14</sup>ibid

pour fonction première, la protection du corps social en neutralisant les personnes dites hors-la-loi (sécurité externe) et le maintien de l'ordre au sein de la prison (sécurité interne). La surveillance pénitentiaire revêt donc un rôle qui s'inscrit dans un cadre spatial (la prison), temporel (les horaires), réglementaire et judiciaire, dictés par d'autres. Les actions bureaucratiques et répressives s'inscrivent aussi dans un rôle plus relationnel d'écoute et de dialogue, ce qui donne une dimension sociale en détention (maison d'arrêt : emprisonnement inférieur à 2 ans), car comme le souligne P. Combessie<sup>15</sup> « *la privation de liberté des individus dans un pays démocratique ne peut se justifier que si on les rend meilleurs pour la société. C'est ainsi qu'est née la logique pénale de réadaptation des condamnés* ». Les surveillantes portent donc, de façon plus ou moins consciente, suivant les identités, les parcours professionnels, les situations carcérales et les relations aux femmes détenues, l'un ou l'autre des profils (sécuritaire ou relationnel). Cependant, ces deux tendances au lieu de s'opposer restent en interdépendance car l'individuel dans le collectif de surveillance participe à l'équilibre de l'équipe de surveillance (équilibre entre application formelle et aménagement informelle des prescriptions pénitentiaires dans le respect du cadre défini par le règlement). Cette dualité de fonctions chez les surveillantes induit des formes de paradoxes portés par l'institution pénitentiaire car les représentations sociales des surveillantes concernant leur métier semble s'attacher à des fonctions qui elles-mêmes sont assimilés à des comportements que l'on attribue aux caractéristiques des femmes.

## 1-2 Genre suivant l'ethnie, la classe sociale d'origine

Durant les dernières décennies, les sciences sociales ont souligné une persistance d'une distinction entre homme et femme, Masculin et Féminin. Les sexes restent un des marqueurs du genre. En effet, le sexe se réfère davantage aux caractéristiques biologiques et physiologiques qui différencient les hommes des femmes (davantage mais pas exclusivement puisque les remarques qui précèdent tendent à montrer que même cette dimension « physique » ne semble pas être évidente en elle-même). Le terme de « genre » sert, quant à lui, à évoquer les rôles qui sont déterminés socialement, les comportements, les activités, les attributs, les qualités et les vertus qu'une société considère comme appropriées aux hommes et aux femmes. Cette distinction entre homme et femme rend compte du fait que la représentation de la différence sexuelle est une construction historique et sociale et la

---

<sup>15</sup>Combessie P., *Sociologie de la prison*, La Découverte, coll. « Repères Sociologie », 2009, 126 p

représentation du genre s'institutionnalise par conséquent implicitement, bien que les politiques s'en défendent, dans l'univers carcéral. Cette différenciation a autant une fonction intellectuelle critique, qu'une fonction politique d'émancipation : la différence supposée « naturelle » (les femmes sont moins fortes, plus émotives...) est souvent évoquée pour justifier les inégalités sociales (inégalités de droits, de traitements...). Comme l'a montré Pierre Bourdieu, la domination masculine est tellement inscrite dans les institutions symboliques (le langage, l'imaginaire social) qu'elle paraît naturelle et ce même à celles et ceux qui la subissent ; il est donc intellectuellement, moralement et politiquement légitime de dénaturer le genre.

La force symbolique qui s'applique, peut se faire grâce à une inculcation et une incorporation forte, qui, de ce fait, agit comme étant naturelle et se traduit par un habitus lié à une position sociale. L'« habitus », au sens bourdieusien, est vu comme une incorporation de manières d'être, d'agir et de penser qui varient selon la position sociale et l'appartenance des individus à des groupes sociaux. Lorsque les dominés acceptent, souvent contre leur gré ou à leur insu, cette violence symbolique et donc cette domination, cette acceptation prend souvent la forme d'« *émotions corporelles, de passions et de sentiments* »<sup>16</sup>. Sur la domination, M. Weber considère que « *les agents peuvent accorder à un ordre une validité légitime en vertu de la tradition (validité de ce qui a toujours été), en vertu d'une croyance d'ordre affectif [...] (validité de la nouvelle révélation ou de l'exemplarité), en vertu d'une croyance rationnelle en valeur (validité de ce que l'on juge comme absolument valable), en vertu d'une disposition positive à la légalité de laquelle on croit* »<sup>17</sup>. Cette idée souligne la soumission des dominés à leur propre domination dont l'analyse des mécanismes réside dans le concept de « violence symbolique » qui désigne, entre le matériel et le spirituel, la force et le droit, le corps et l'esprit, toutes les formes « douces » de domination qui conduisent à la soumission des dominés. Ces formes, si « douces » soient elles, n'en exercent pas moins une véritable violence pour celles qui la subissent.

Cette soumission au statut de « dominés », qui perdure grâce aux habitus de position sociale (dominants ou dominés) semble être durable dans le temps, car les modifications sociales, jusqu'alors établies ou abolies, n'ont en aucun cas modifié ces dispositions. Lorsque les contraintes externes disparaissent, ce sont les contraintes corporelles imposées à soi-même, de façon inconsciente, qui prennent le relais par l'auto-exclusion car « *la domination imprime*

---

<sup>16</sup> Bourdieu P., *Esquisse d'une théorie de la pratique*, Paris, Droz, 1972, p.18

<sup>17</sup>Weber M., *Économie et Société*, Paris, Plon, 1971, Tome I, p.30-37

*durablement les corps et les effets qu'elle exerce à travers elles* »<sup>18</sup>. Cette incorporation et cette inculcation engendrent des dispositions, des façons de penser et d'agir qui contribuent à reproduire cette domination. La construction de ces schèmes de penser organise celle du monde et structure aussi les pouvoirs, dont le résultat est l'inscription des structures sociales dans les corps. Le principe de l'infériorité des femmes se base sur une « *dissymétrie fondamentale, celle du sujet (les hommes) et l'objet (les femmes)* »<sup>19</sup>

La domination n'est possible que dans une relation entre deux groupes, construits et reconnus par des caractères dissemblables qui conduisent à l'émergence d'un groupe de dominants et d'un autre de dominés. Cela se crée par une relation antagoniste (sujet/objet, supérieur/inférieur, hommes/femmes). Les hommes et les femmes n'existent comme catégories que par une relation structurale entre ces deux catégories. Cette domination n'est possible que par des dispositions acquises par leur position sociale (que ce soit de classe, de genre ou d'ethnie), qui ne fournissent pas les mêmes visions du monde social à l'une ou l'autre catégorie lesquelles donneront pas les mêmes sens et ne construiront pas les mêmes représentations à leurs pratiques.

D'ailleurs, il est à noter que la domination, avant d'être des hommes sur les femmes, en l'absence de ces dernières, s'exerce d'hommes à hommes. Pour étayer cette idée, le concept de « *maisons-des-hommes* »<sup>20</sup> (termes de M. Godelier, repris par D. Welzer-Lang, 1996), sont des lieux unisexués où on retrouve l'homosociabilité, autrement dit, des espaces uniquement investis par des hommes, où une relation entre initiés et profanes est créée afin de socialiser les jeunes hommes. La socialisation des hommes passe avant tout par des rites de passage afin de leur apprendre à être des dominants et à se comporter comme tels.

Cela implique des rapports de pouvoir au sein des « *maisons-des-hommes* », les plus jeunes doivent se plier aux règles des plus grands ou des plus vieux, et par la suite à leur tour, ils initieront les plus jeunes. Ces espaces exclusivement masculins permettent d'incorporer des codes qui deviennent des opérateurs hiérarchiques. La prison, comme « *maisons-des-hommes* » car exclusivement masculine, permet, davantage que dans la société du dehors, l'expression de son adhésion à son groupe de pairs, au genre déterminé par son sexe (homme, violence et pouvoir). Les femmes étant absentes dans les prisons d'hommes, la relation de

---

<sup>18</sup>Weber M, *Économie et Société*, Paris, Plon, 1971, Tome I, p.30-37

<sup>19</sup>ibid

<sup>20</sup>Welzer-Lang D, Mathieu M, Faure M, *Sexualités et violences en prison : ces abus qu'on dit sexuel*, Aleas éditeur, 1996.

domination qui s'est imposée socialement en pré-carcéral entre dominant (masculin) et dominé (féminin) perdue sous une forme modifiée, les relations de pouvoir vont être redistribuées entre « *les grands hommes* »<sup>21</sup> et les « *sous hommes* »<sup>22</sup> en prison. Dans ces « maisons-des-hommes », bien que les femmes en soient absentes, elles restent omniprésentes, c'est la division hiérarchique homme/femme qui sert de valeur commune à la stigmatisation. Tous ceux qui pourront être identifiés aux femmes seront infériorisés. Cependant, les prisons de femmes ne sont en rien comparables à celle des hommes, d'une part, par le « *double standard asymétrique* »<sup>23</sup> qui se réfère à une double construction des représentations et d'autre part par des pratiques sociales. Les hommes et les femmes ne donneront pas le même sens à une même pratique. On ne peut donc pas parler de « maisons-des-femmes », notamment du fait de cette asymétrie entre les hommes et les femmes. On ne peut, en aucun cas, transposer, sur les femmes, les résultats des études faites sur les hommes. Cela serait sans doute encore une preuve de l'androcentrisme, contre lequel tout chercheur doit le plus possible se défaire. La différence de discours entre les hommes et les femmes concernant une même pratique est due aux effets de l'habitus, de l'apprentissage des dispositions résultant des effets de constructions sociales liés au genre, à l'ethnie et à la classe sociale d'origine.

### 1-3 Genre en prison

On note que la délinquance féminine tend à se banaliser et la durée moyenne de détention des femmes et des hommes est similaire. En effet, un rapport du Sénat précise que « *les femmes restent par exemple surreprésentées dans le trafic de stupéfiants, qui figure en tête des causes d'incarcération féminine (16,4 % contre 13 % en moyenne générale) ou dans les crimes de sang (16 % des femmes incarcérées contre 7 % d'hommes). En revanche, les femmes commettent moins de violences volontaires, de viols, d'agressions sexuelles ou de vols qualifiés. Enfin, 13 % des femmes en prison sont coupables d'escroqueries, d'abus de confiance, de recel, de faux et usage de faux alors que ce taux est de 7 % pour l'ensemble de la population carcérale. Elles sont également surreprésentées dans une rubrique dite « autres » qui comprend, notamment, les infractions à la législation sur les chèques, le vagabondage ou la mendicité et le proxénétisme. Il est également significatif que la récidive*

---

<sup>21</sup>ibid

<sup>22</sup>ibid

<sup>23</sup>Welzer-Lang D, *Débattre des hommes, étudier les hommes, et intervenir auprès des hommes dans une perspective de genre*. HAL, archives ouvertes, 2017

*est moins fréquente chez les femmes, ce qui s'explique en partie par la nature des crimes plus graves qu'elles commettent, et notamment les crimes familiaux. En matière de stupéfiants, elle est, en revanche, globalement comparable à celle des hommes. »<sup>24</sup>*

Il est à noter, cependant, que les apports et les recherches scientifiques concernant les femmes restent à ce jour assez rares, compte tenu de leur nombre restreint comparé à celui des hommes détenus. Cette rareté des recherches est sans doute le fait que l'expérience masculine de la violence a écarté les femmes de l'analyse sociologique ou que certaines pénalités des femmes ont disparu au profit d'une prise en soin plus psychiatrique. Elle peut être aussi le fait qu'en prison, la production de normes sans doute plus masculines a eu un effet sur le traitement carcéral des femmes, en créant une forme d'invisibilisation de la déviance féminine. Il faut aussi se demander si la société n'aurait pas elle-même organisé une forme d'impossibilité de comparaison entre le monde carcéral masculin et celui féminin par le fait qu'il n'y ait pas de comparaison possible entre, par exemple, les quartiers Mère/Enfant avec les quartiers d'hommes ?

Devant cette rareté des recherches, nous pouvons aussi nous demander si les conséquences de l'incarcération n'apparaissent pas comme davantage vécues comme une sorte de violence symbolique à leur égard et un continuum de la domination masculine qui s'exerce en dehors de la prison ? En fonction de la représentation du genre que la société a du masculin et du féminin, la prise en charge carcérale et l'expérience vécue se trouvent être différentes. En effet, comme le souligne P. Combessie<sup>25</sup> : *« Depuis l'abolition de la peine de mort, la prison est devenue le plus sévère et le plus violent des dispositifs de coercition légaux dans les pays d'Europe. Comme celui des jeunes, l'emprisonnement des femmes pose un grand nombre de problèmes. En France, où il est actuellement possible d'enfermer en prison des personnes âgées de 13 ans ou plus, des lois et règlements spécifiques encadrent l'enfermement des mineurs, et contribuent à le rendre plus rare, moins long, et davantage contrôlé que celui des justiciables majeurs. Aucune disposition comparable n'existe pour les justiciables de sexe féminin, mais un certain nombre des logiques sociales conduisent nos sociétés à les envoyer beaucoup plus rarement en prison que leurs congénères masculins. [...] Qui plus est, à condamnation identique, les femmes, en moyenne, restent moins longtemps en prison que les*

---

<sup>24</sup> Rapport d'activité pour l'année 2009 et compte rendu des travaux de cette délégation sur le thème « Les femmes dans les lieux de privation de liberté » Travaux parlementaire, SENAT.

<sup>25</sup> COMBESSIE P. *Femmes, intégration et prison: analyse des processus d'intégration socioprofessionnelle des femmes sortant de prison en Europe*. Rapport de l'équipe française. 2005.



hommes. [...] Ainsi, dans cet univers majoritairement masculin, les femmes détenues se voient assigner deux positions différentes : celle de premières bénéficiaires de mesures de clémence et d'aménagement de peine, et celle de laissées pour compte d'un espace lui-même relégué en marge de la société. ».

Pourtant, les institutions de réclusion se doivent d'appliquer de manière indifférencié, les mêmes lois et directives, en matière d'incarcération, à toutes les personnes recluses. Déjà, dans le préambule de la Constitution de 1946, l'article 3, stipule que « *La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme* »<sup>26</sup> Le Code Pénal stipule quant à lui qu'aucune distinction ne doit être faite entre l'incarcération d'une femme et celle d'un homme, notamment les articles D. 53 et D. 248 du Code Pénal « *Elles [les femmes détenues] ont les mêmes droits et devoirs que les hommes et sont suivies par les services pénitentiaires d'insertion et de probation, en milieu ouvert comme en milieu fermé. En fonction du régime de détention [prévenues, condamnées], elles sont détenues dans des établissements ou des quartiers distincts de ceux des hommes. Dans certaines conditions, elles peuvent garder auprès d'elles en détention leurs enfants âgés de moins de 18 mois.* »<sup>27</sup>. On constate également que plusieurs analyses ont déjà été menées sur les codes pénaux comme premières sources de discrimination. En effet, Marie-Anne Bertrand<sup>28</sup> remarque après l'analyse des codes pénaux de nombreux pays, que les sanctions face aux délits ou aux crimes peuvent s'avérer différentes selon le sexe de la personne jugée. Par exemple, en matière d'infanticide, les femmes peuvent ne pas être approchées comme des meurtrières ordinaires car dans certaines sociétés, on admet que les femmes venant d'accoucher peuvent souffrir d'une « aberration mentale » et de ce fait voient leur peine diminuée. En conséquence, l'auteure montre alors que « *ces codes demeurent une représentation sociale valide au moins en ceci que les législateurs d'un pays donné expriment un certain nombre de valeurs dans les provisions des codes, valeurs et normes qui prescrivent que l'on traite les criminels différemment selon leur sexe. Le code pénal reflète ce qui apparaît comme désirable ou condamnable ou excusable* »<sup>29</sup>. Malgré une volonté clairement édictée d'égalité entre les individus indépendamment de leur sexe, leur ethnie, les codes deviennent paradoxalement le reflet d'une représentation sociale du genre. Les législateurs ne peuvent se dédouaner de toute

---

<sup>26</sup>Constitution du 4 octobre 1958 instituant la V<sup>e</sup>République française

<sup>27</sup>Code de procédure pénale entré en vigueur le 2 mars 1959

<sup>28</sup>Bertrand, M.-A., *La femme et le crime*, Montréal, L'Aurore. Disponible en ligne sur le site des Classiques de sciences sociales de l'Université du Québec à Chikoutimi, 1979, 245 p.

valeur et norme genrée quant aux attendus sociaux en matière de réponse à un crime ou délit de prise en charge pénale et de traitement carcéral de celui ou celle qui devient et est justiciable.

On peut donc certes constater de nombreuses disparités dans l'enfermement et le traitement carcéral français. Un compte rendu du Contrôleur général des lieux de privation de liberté<sup>30</sup> a récemment dénoncé les discriminations subies par les femmes en matière de prise en charge carcérale. Leur détention s'avère être différente de celle des hommes à plusieurs niveaux. Un des premiers constats est l'accès différencié en matière de semi-liberté « *Les femmes ont moins accès au régime de la semi-liberté que les hommes. Au total, au 1er septembre 2015, 64 places leur sont réservées (pour un total de 1048 places), réparties dans 10 centres de semi-liberté (CSL) ou quartiers de semi-liberté (QSL) sur un total de 24 CSL ou QSL. D'après les chiffres de l'administration pénitentiaire, au 1er septembre 2015, sur les 755 condamnés placés en CSL ou QSL, 10 étaient des femmes* »<sup>31</sup>. Pourtant ici n'est relevé qu'une des nombreuses discriminations auxquelles les femmes font face en détention. Dans ce travail de recherche, il faut donc s'interroger sur le rôle de l'administration pénitentiaire et son rapport aux processus de catégorisation par le genre. En effet, cerner comment cette institution traite de la question du genre est révélateur des inégalités de traitements entre les hommes et les femmes. Arnaud Gaillard explique que « *Ces violences à l'égard des femmes détenues sont directement imputables à l'institution en ce qu'elle est : une structure d'enfermement autoritaire dont l'étanchéité est conçue pour dompter des hommes. [...] Elles sont le fait d'un régime qui s'est défini au regard du genre masculin[...]ainsi pensé, l'organisation carcérale est avant tout l'expression de la puissance et de l'autorité à travers un langage genré qui rappelle les mécanismes de domination de la société du dehors* »<sup>32</sup>.

En outre, l'institution carcérale a, pour son fonctionnement, besoin de catégoriser les individus qui s'y trouvent car c'est « *un processus de marquages [...] de définir un ensemble de caractère communs en vue de leur regroupement* »<sup>33</sup>. Il est alors nécessaire de s'intéresser aux représentations institutionnelles afin de saisir la catégorisation opérée notamment au sujet

---

<sup>29</sup>Ibid, p. 46

<sup>30</sup>JORF n°0041 du 18 février 2016, texte n° 89 : avis du 25 janvier 2016 relatif à la situation des femmes privés de liberté

<sup>31</sup>Ibid

<sup>32</sup>Gaillard, A. *Regard sur le genre et les violences en milieu carcéral*, La Revue des droits de l'homme 2015,

<sup>33</sup>B. Michalon, T. Bruslé *L'ethnicité, la religion et le genre dans les institutions d'enfermement : processus et effets de catégorisation*, Critique internationale 2016/3 (N° 72), p. 9-19.

des femmes détenues, pour examiner par la suite la manière dont l'institution participe à la construction de rapports sociaux de genre. La catégorisation la plus visible, en institution pénitentiaire, est bel et bien celle de la séparation entre les hommes et les femmes. A cette catégorisation s'ajoute des assignations corrélées aux stéréotypes du féminin et du masculin. En reprenant l'exemple de B. Michalon, sur la religiosité, l'institution joue un rôle central dans la différenciation genrée. En effet, elle accorde plus de crédibilité aux demandes des femmes qu'aux demandes des hommes. D'ailleurs, l'auteur ajoute que « *L'institution joue donc un rôle central dans la distinction sexuée de la religiosité et dans le traitement quotidien de celle-ci par le personnel encadrant* »<sup>34</sup>.

Ainsi, bien que l'institution carcérale continue de perpétuer les inégalités sociales entre les hommes et les femmes en les distinguant, elle établit également une différenciation interne entre les femmes. Si on a plusieurs types de femmes concentrées et enfermées dans un même espace par la même institution, il s'avère qu'elles ont cependant des caractéristiques sociales différentes.

L'institution carcérale a bien conscience qu'il n'y a pas une catégorie homogène de « la femme » mais bien plusieurs types de femmes aux caractéristiques sociales différentes du fait d'une construction genrée différente mais également en fonction de l'ethnie. En effet, « *ces catégories ethniques font parties des modes de perception quotidienne de la réalité sociale* »<sup>35</sup>. La distinction la plus visible, effectuée par l'administration pénitentiaire est la possibilité pour les femmes ayant des enfants de moins de 18 mois de les avoir auprès d'elles durant leur détention.

#### a) « *Maternité* »<sup>36</sup>

Avant d'être une mère, une fille devient une femme. S. De Beauvoir affirme par « *on ne naît pas femme, on le devient* »<sup>37</sup> que l'inégalité homme/femme est culturellement construite, et non naturelle. En effet, au départ, la femme est égale à l'homme, à la fois intellectuellement et physiquement. C'est l'homme, parce qu'il produit l'idéologie, parce qu'il est dominant, qui renvoie la femme à son altérité pour en faire un être inférieur, un être biologique, une « *femelle* ».

---

<sup>34</sup>Ibid, p. 10

<sup>35</sup>Felouzis G, *L'usage des catégories ethniques en sociologie*. Revue française de sociologie, vol. 49, (1), 127-132

<sup>36</sup>D. Welzer-Lang, *Utopies conjugales*, Payot et Rivages, 2007

<sup>37</sup>De Beauvoir S., *Le deuxième sexe, Tome I, les faits et les mythes*, Gallimard, 1986

La parentalité revêt un caractère genré, bien qu'il est censé être défini comme la fonction d'être parent aussi bien pour la mère que pour le père.

La parentalité est un concept de plus en plus présent, dans les politiques carcérales, notamment pour le maintien des liens familiaux en garantissant le droit à la vie familiale, à la sexualité et à l'intimité. Cette prise en compte de la parentalité s'effectue surtout dans les détentions de femmes où la maternité est prédominante par rapport aux autres leviers de réinsertion. Le monde carcéral étant un continuum de la société du dehors, on continue d'assigner la femme à un féminin- maternel. L'institution pénitentiaire peut légitimer sa violence et sa visée sécuritaire comme une réponse à des comportements d'hommes supposés par essence violent.

Pour autant cette violence s'avère difficilement justifiable voire inacceptable lorsqu'il s'agit de femmes, envisagées inversement (et par essence) comme non violentes et plus fragiles. C'est autour de cette conception du genre que l'institution tend à présenter le carcéral au féminin, selon C. Cardi comme « un espace de pénalité douce. »<sup>38</sup> Les prisons pour femmes se donnent un caractère moral et plus disciplinaire. Les formes de contrôle social semblent plus fortes pour les femmes. Les modèles de comportements sociaux apparaissent plus stricts que ceux des hommes.

En s'appuyant sur le quartier des femmes mères, C. Cardi<sup>39</sup>, la construction du genre féminin en prison est axée principalement sur la maternité. Être femme, c'est avant tout être « mère de ». Le fait d'être mère accorde à la femme un avantage et une différenciation dans sa prise en charge pénale et carcérale. Au niveau législatif, l'introduction de la libération conditionnelle parentale peut paraître significative. Une femme, ayant un enfant de moins de 10 ans et sous couvert que son incarcération ne relève pas d'une infraction commise sur des mineurs, peut se voir attribuer une réduction de peine. En ce sens, la maternité joue un rôle de « bénéfice secondaire »<sup>40</sup> accordé aux femmes. Avoir un enfant peut être présenté comme un gage de réinsertion et permet d'obtenir une libération conditionnelle. De même, avant l'incarcération même, le fait d'avoir ou non des enfants peut influencer la condamnation ou non de la personne. De plus, dans les quartiers des femmes, on peut voir des nurseries. La nursery est un espace à part, séparé du reste du centre de détention, décoré et coloré et où les surveillants ne portent pas d'uniforme. La législation particulière réglemant la nursery

---

<sup>38</sup>Ibid p. 76

<sup>39</sup> Cardi C, « Les quartiers mères-enfants : l' « autre côté » du dedans », *Champ pénal/ Penal field* [En ligne], Vol. XI

<sup>40</sup>Cardi, C. (2007). Le contrôle social réservé aux femmes : entre prison, justice et travail social. *Déviance et Société*, vol. 31,(1), 3-23..

contribue à la stigmatisation de cette zone frontière qui n'est pas considérée comme une véritable prison. La détention pour les femmes ayant un enfant au sein de la prison, peut être vue comme un véritable avantage, notamment par l'aménagement des temps beaucoup plus conséquent, d'autorisation de sortie de la cellule. Ce traitement particulier opère une séparation au sein même de la prison entre les femmes détenues et les femmes-mères détenues.

On note par ailleurs que les femmes ayant commis des infanticides sont souvent mises à l'écart des autres détenues, leur crime étant considéré comme grave et "contre-nature" et à l'encontre de la sphère à laquelle elles sont assimilées, celle de l'identité de mère.

Cela signifie donc que les femmes ne se construiraient que par rapport à un signifiant propre à l'autre sexe. Or, le sexe demeure une spécificité anatomique et non une essence générale des femmes. En effet, donner cette simple définition sociale aux femmes comme étant mères, les rattacherait à des fonctions précises, secondaires que sont la gestation biologique et la gestion familiale. Lors de la réalisation d'un travail de groupe en licence 2 de sociologie sur la corporalité de la femme-mère, j'ai pu comprendre toute l'étendue de ces fonctions féminines. Avec le groupe, nous avons conclu qu'on pouvait envisager l'exigence d'un changement d'identité entre la femme et la mère. La femme devient mère à partir du moment où elle a des enfants. Mais dès lors, elle ne semble pas perdre pour autant son identité de femme car il ne paraît pas y avoir de séparation bien distincte entre ces deux catégories. Quand la féminité n'est pas perçue à travers le rôle de mère, mais qu'elle est associée à la beauté séductrice, alors certaines se voient plus comme des mères que comme des femmes, dans le sens où elles ont l'impression de privilégier leurs enfants au détriment de leur vie amoureuse. Elles auront l'impression de s'investir plus dans la sphère maternelle (s'occuper de leurs enfants) parce qu'elles y passent plus de temps. Le temps et l'investissement personnel sont donc corrélés à la création et/ou à la modification de l'identité.

Aussi, Welzer-Lang D. indique que la maternité supporte un contrôle social masculin effectué à l'encontre des femmes vis à vis du sexe du bébé. Car même si on reconnaît, depuis la découverte de la génétique en 1956 (chromosomes X ou Y déterminant le sexe de l'enfant) une sorte de co-responsabilité entre hommes et femmes quant à la détermination du sexe de l'enfant, on persiste à préférer la naissance d'un garçon à celle d'une fille et on invite les femmes à limiter leurs activités au profit de l'enfant. C'est l'effet intériorisé de ce contrôle

social par les femmes que Welzer-Lang D. appelle la « *maternité* »<sup>41</sup> car « *la société projette sur les enfants à naître, et après leur naissance, les stéréotypes liés au genre : les garçons seraient plus actifs, entreprenants, courageux, les filles passives et soumises. Et la mère, incitée et soutenue par celui qui se présente comme le père, nourrira plus le garçon, celui qui représente le sexe idéalisé, lui accordera plus d'attention, sera plus patiente quant à sa propreté et valorisera le fait qu'il soit hypertonique* »<sup>42</sup>

## b) Ethnicité

Il faut aussi comprendre que l'institution carcérale est marquée par la diversité des agents qui interviennent tant en milieu ouvert que fermé. Cette institution devient selon la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009 « *le régime d'exécution de la peine de privation de liberté [qui] concilie la protection de la société, la sanction du condamné et les intérêts de la victime avec la nécessité de préparer l'insertion ou la réinsertion de la personne détenue afin de lui permettre de mener une vie responsable et de prévenir la commission de nouvelles infractions* »<sup>43</sup>. Or aujourd'hui, on observe un climat de tension sociale lié à l'augmentation de la migration et à des politiques migratoires en France qui restent encore floues. Depuis plusieurs années, on constate la mise en place d'un renforcement des contrôles migratoires et d'un enfermement spatial des étrangers. De ce fait, « *la féminisation des migrations et les évolutions contrastées de la pénalisation des femmes modifient la place du genre entre les murs.* »<sup>44</sup>. Il ne faut alors pas négliger la prise en compte de l'ethnicité dans le processus de catégorisation effectué par l'administration pénitentiaire. Les auteurs ajoutent que « *les assignations catégorielles et les stéréotypes ethnicisés, racialisés, genrés ou même religieux que certaines personnes soient in fine considérées comme plus faciles à contrôler que d'autres, sous-tendent des économies interactionnelles complexes et des manières d'agir différenciées* »<sup>45</sup>. Au sein même de la catégorie des femmes, on peut donc supposer une inégalité de traitements en raison de leur origine ethnique. Bien qu'en France, il soit interdit de recueillir des informations sur l'appartenance ethnique au sein des prisons Françaises ce

---

<sup>41</sup>D. Welzer-Lang, *Utopies conjugales*, Payot et Rivages, 2007

<sup>42</sup>D. Welzer-Lang *Les hommes, les femmes et les autres, les identités sexuées, un exemple de cours sur le genre*, Université Toulouse Le Mirail 2011

<sup>43</sup>JORF n°0273 du 25 novembre 2009 page 20192

<sup>44</sup>Michalon, B. & Bruslé, T. *L'ethnicité, la religion et le genre dans les institutions d'enfermement : processus et effets de catégorisation*. Critique internationale, 2016

<sup>45</sup>Ibid.

qui rend de fait impossible l'élaboration de statistiques officielles au nom des paradigmes de l'universalité et de la laïcité, la réalité souligne ces paradoxes, puisque l'institution carcérale opère de manière informelle des repérages ethniques des individus incarcérés pour, par exemple, favoriser la mise en place de regroupements communautaires.

En s'appuyant sur une étude ethnographique d'un centre de rétention effectuée par L. Tassin, on constate alors, concernant son fonctionnement, que « *les frontières de genre et d'ethnicité jouent un rôle central car elles structurent autant l'organisation du centre que les relations interprofessionnelles et le traitement des retenus* »<sup>46</sup>. Dans son analyse, l'auteure remarque que le traitement des "retenus" est influencé par les représentations sociales que le personnel d'encadrement peut avoir de l'origine ethnique de l'étranger. A titre d'exemple, la communauté "asiatique" ne paraît pas poser aux encadrants, de problèmes quant à leur prise en charge en centre de rétention, tandis que les "maghrébins" sont plus présentés comme source de problèmes voire d'inquiétude face aux phénomènes de radicalisation islamiste. Cette attitude représentative traduit une interaction tendue entre professionnels et communauté "maghrébine" qui conduit à des attitudes réciproques agressives. En partant de cette constatation sur l'impact de l'ethnicité en centre de rétention, il est possible de transposer la réflexion sur la détention des femmes, en permettant ainsi de poser la question sur la non prise en compte de l'ethnicité dans la législation française. Le milieu carcéral, malgré le fait qu'il affiche une certaine laïcité dans la prise en charge des détenus ne favorise-t-il pas l'émergence de représentations sociales genrées lesquelles implicitement engendrent des traitements différenciés parmi les détenues selon leur ethnie d'origine? En effet, l'islam devient majoritaire dans les prisons mais l'institution carcérale ne le traite pas comme les autres religions. La proportion de détenus islamiques en prison oscille entre 50% et 80% mais comme il est interdit de distinguer les gens selon leur confession, il n'y a pas de statistiques officielles. Bien que les femmes détenues musulmanes semblent être moins nombreuses en prison que dans la population contrairement aux hommes, la radicalisation des jeunes filles et des femmes apparaît de plus en plus important. Selon F. Khosrokhavar, « *elles partagent un désenchantement à l'égard du féminisme et un refus du couple moderne, marqué par l'instabilité et une égalité entre hommes et femmes, mais paradoxalement, les femmes*

---

<sup>46</sup>Tassin, L. *Les frontières de la rétention : genre et ethnicité dans le contrôle des étrangers en instance d'expulsion*. Critique internationale, 72,(3), 35-52., 2016.

*détenues radicalisées semblent vouloir prôner dans leurs délits et crimes, une certaine forme d'égalité des sexes dans la violence et la mort »<sup>47</sup>*

La représentation du genre pour ces types de femmes influence l'enfermement carcéral que ce soit du fait du personnel pénitentiaire que des autres détenues. L'augmentation des femmes criminelles radicalisées au sein de la détention a entraîné une prise en charge difficile du personnel pénitentiaire face à cet afflux important avec la nécessité de les isoler dans ces centres fermés de déradicalisation qui restent toujours situés dans les prisons. Dans cet exemple, on observe la mise en place d'une double peine, la peine judiciaire (pour leur crime) et la peine sociale (exclusion du reste des détenues). Cependant, l'ethnie et le genre ne sont pas les uniques variables vectrices de catégorisation. La classe d'origine s'avère être un critère important pour la classification des individus. Elle joue également un rôle central dans les rapports entre les individus puisque à chaque groupe social, les représentations individuelles et collectives sont différentes et de ce fait, les pouvoirs d'assignation varient d'un individu à un autre.

### c) Classe sociale d'origine

R. Pfefferkorn<sup>48</sup>, explique qu'un objet de recherche doit être étudié selon plusieurs variables (l'âge, le sexe, l'ethnie). Ces variables, bien que pertinentes, ne doivent pas être étudiées de manière distincte mais être articulées entre elles, de façon à avoir un spectre visuel le plus élargi possible. Pourtant les variables observées sembleraient de prime abord en corrélation avec l'ethnicité peuvent parfois masquer une autre réalité souvent déterminée par d'autres facteurs. « *L'origine masque souvent des inégalités de classe* »<sup>49</sup>. En reprenant son exemple concernant les différences de réussite scolaires des enfants étrangers et celles des enfants français, la comparaison s'effectue automatiquement en terme ethnique où l'on observe des différences. Or, si l'on s'attarde sur une comparaison en terme de classe sociale similaire entre les enfants étrangers et les enfants français, on observe alors des taux de réussites similaires. L'analyse des disparités doit être faite de façon intersectionnelle. Penser le genre ne peut se faire sans prendre en compte les classes sociales des individus. La prise en compte de l'individu selon ses différentes caractéristiques sociales (sexe, ethnie) mais aussi suivant leur place dans la hiérarchie sociale permet de mieux analyser les représentations et les pratiques

---

<sup>47</sup>Khosrokhavar F., *L'islam dans les prisons en 2004*, Ed. Balland.2004

<sup>48</sup>Pfefferkorn, R. *Rapports de racisation, de classe, de sexe...* Migrations Société, vol. 133, no. 1, 2011, pp. 193-208.

<sup>49</sup>ibid, p.205



auxquelles ils se réfèrent, et, donc de comprendre les actions qu'ils mettent en place dans ces rapports.

En d'autres termes, les interactions entre les différents individus sont fortement liées à leur position d'origine, laquelle n'aura pas, par définition, les mêmes représentations et ne donnera pas le même sens à leurs pratiques.

La multiplicité des expériences s'effectue dans des « *champs sociaux* » *relativement autonomes comme espaces structurés de positions, avec leurs enjeux, leurs règles du jeu, leurs intérêts, leurs capitaux et leurs luttes spécifiques* »<sup>50</sup>. Lorsqu'un individu passe d'un champ à l'autre, il n'occupe pas la même position à chaque fois. En conséquence, l'individu se place alors comme nouvel acteur dans chaque nouvel espace social. L'expérience est alors vécue différemment, du fait d'une socialisation propre à chaque contexte social. En effet, ces socialisations différenciées sont souvent influencées par la multiplicité et l'hétérogénéité de ces contextes sociaux. La construction identitaire d'un individu s'opère par des passages dans des univers sociaux variés avec des positions parfois différentes. L'acteur, apprenant à distinguer ces différentes sphères auxquelles il se réfère, oriente ses actions en fonction de leur pertinence dans tel ou tel contexte social.

Pour revenir sur l'objet de recherche, les femmes incarcérées pourraient alors être envisagées comme étant des actrices plurielles se retrouvant dans un contexte social particulier, adoptant et/ou ajustant leur propre répertoire d'actions et de normes sociales. Partant du postulat que la prison est un contexte social particulièrement contraignant, ayant vocation à réintégrer des individus dit « déviants », ces derniers se retrouvent donc dans des situations parfois d'opposition entre « *deux matrices de socialisation contradictoires* »<sup>51</sup> (l'univers pré-carcéral versus l'univers carcéral). Les femmes détenues en tant qu'actrices peuvent alors opérer des adaptations momentanées cohérentes à l'univers dans lequel elles se retrouvent, visant ainsi l'amélioration de leur expérience vécue. Les représentations institutionnelles inhérentes au milieu carcéral les poussent aussi à adopter des modes de pensée et d'actions en adéquation à leur position au sein de ce milieu. Pour appuyer cette idée, B. Lahire explique que l'expérience carcérale est vécue comme étant des « *transplantations individuelles ou collectives plus ou moins contraintes d'un univers social à un autre (hospitalisation, emprisonnement...)* »<sup>52</sup>. On peut donc penser que le contexte actuel de l'incarcération amène

---

<sup>50</sup> Lahire B, L'homme pluriel, essais et recherches, Nathan, 1998, p. 20

<sup>51</sup> Lahire B, L'homme pluriel, essais et recherches, Nathan, 1998, p. 46

<sup>52</sup> Ibid, p. 57

ces femmes à opérer des réajustements de leurs schèmes d'actions, car « *changer de contexte, c'est changer les forces qui agissent sur nous* »<sup>53</sup>. Dans des situations variées, on peut observer une diversité de pratiques dépendant de l'adaptation ou non de l'individu en activant des schèmes d'actions stratégiques, conscients ou non. Les normes sociales, genrées prédominantes dans le milieu carcéral agissent inévitablement sur les femmes, nous pouvons alors nous demander si ces mêmes femmes ne mettent pas en avant des positionnements et/ou actions qu'elles considèrent favorables au regard de l'institution.

#### 1-4. Divisions de genre, d'ethnicité, de classe sociale d'origine parmi les femmes incarcérées

##### a) La catégorisation de Cardi

Pour mettre en exergue ces différences, en 2007, Coline Cardi<sup>54</sup> a mené une étude sur les femmes incarcérées, les résultats de son enquête aboutissent à une typologie de ces femmes. Elle distingue trois types de femmes :

- « ***La CLIENTE DEVIANTE : un contrôle social socialement et sexuellement discriminant*** »<sup>55</sup>

Ces femmes se caractériseraient par leur parcours social, fortement désaffilié. L'auteure observe qu'elles sont exclues des réseaux de sociabilité traditionnels comme la famille, l'école ou le travail, sont victimes d'exclusion sociale. Souvent prostituées, vagabondes ou encore toxicomanes, elles sont dites « déviantes » car elles ne correspondent pas aux attendus de la société. Elles sont perçues comme tel car elles ne représentent pas l'image de la femme « normale » et n'ont pas les caractéristiques sociales classiques et attendus des femmes. Issues généralement de milieux défavorisés, elles n'ont pas eu de noyau familial solide, notamment ont vécu une enfance difficile parfois marquée par de nombreuses violences. Dès le départ, leurs codes sociaux, leurs pratiques véhiculées par leur socialisation diffèrent. Elles ont quitté très tôt le milieu familial et ont souvent commencé à avoir des démêlés avec la justice avant leur majorité. Mineures et ayant des problèmes avec la justice, ces femmes ont souvent été placées en foyer éducatif voire même en incarcération. Leur parcours est

---

<sup>53</sup> Ibid, p. 69

<sup>54</sup>Cardi, C.. Le contrôle social réservé aux femmes : entre prison, justice et travail social. *Déviance et Société*, vol. 31,(1), 2007

<sup>55</sup>ibid

caractérisé par de multiples passages en détention suite à des actes récidivistes. De plus, elles ont quitté l'école très tôt, et ne possèdent donc ni diplôme, ni qualification professionnelle. Elles ont donc un mode de vie qui se résume à être en marge de la société, vivant au jour le jour, n'ayant que peu voire pas du tout de travail (emploi très précaire, travail au noir), elles s'orientent souvent vers de la prostitution comme seul moyen de subsistance. Ces femmes n'ont généralement pas de domicile fixe, elles vivent dans des squats ou dépendent de leur conjoint du moment. Elles sont, pour certaines, plongées très tôt dans une vie de couple et ont des enfants très jeunes. Pour d'autres sans enfants, elles ne peuvent prétendre aux minimas sociaux de par leur désaffiliation totale et leur âge. L'incarcération de ces femmes est souvent le résultat d'un mode de vie, répondant à une nécessité. Elles commettent des délits « mineurs » du type escroquerie ou vol. Leurs incarcérations sont généralement de courte durée mais ces femmes sont multirécidivistes. Elles font partie de ce qu'on appelle « *la clientèle pénale traditionnelle* »<sup>56</sup>

Certaines de ces femmes, souvent de nationalité française, représentent la figure de la femme « déviante » qui ne correspond pas aux normes de genre conformes à leur sexe. La prison constitue souvent pour elles l'aboutissement d'un processus institutionnel plus large, englobant certaines institutions réservées aux femmes au nom du rôle social traditionnellement attribué à leur sexe. Ces femmes, au début de leur parcours de vie, sont déjà caractérisées comme « assistées » ou « mauvaises mères » par les dispositifs institutionnels para-pénaux. Elles sont victimes de stigmatisation, qui désigne le « *marquage d'individus ou de groupe par des institutions ou d'autres groupes, les pratiques sont interprétées comme des symptômes de maladie ou de déviance* »<sup>57</sup> Ces femmes stigmatisées vont intérioriser ce statut de rejet/marginalité et éprouver un sentiment de frustration qui peut s'accompagner d'une mise à l'écart, d'un retranchement hors du monde social. Elles peuvent être aussi qualifiées de « délinquantes » par les structures pénales et carcérales. Les femmes considérées comme « mauvaises mères » ont pu bénéficier pendant un temps d'un « *bénéfice secondaire* »<sup>58</sup> lié à la maternité.

Pour d'autres femmes, la détention résulte d'un processus « pénalo-centré ». Elles ne sont pas mère et sont parfois sans papiers, elles n'ont pas eu accès à des dispositifs institutionnels

---

<sup>56</sup>, Cardi, C.. Le contrôle social réservé aux femmes : entre prison, justice et travail social. *Déviance et Société*, vol. 31,(1), 2007, p. 14

<sup>57</sup>Ibid, p. 14

<sup>58</sup>Cardi, C.. Le contrôle social réservé aux femmes : entre prison, justice et travail social. *Déviance et Société*, vol. 31,(1), 2007, p. 15

d'assistance sociale avant leur entrée en détention. Cette catégorie de femmes détenues n'endossant pas le rôle que la société leur a attribué, ne correspond donc pas à l'idée de représentation du genre entrevue par la société.

- « **La CRIMINELLE CONFORME : l'importance de la conformité aux rôles sexués** » 59

Ce deuxième profil est différent du premier. Ces femmes sont relativement bien intégrées dans l'une des sphères de la vie sociale telles que la famille, le travail ou les dispositifs d'assistance sociale. Aussi, se retrouvent-elles rarement dans les institutions d'intégration sociale. Cette relative socialisation se caractérise par une certaine pauvreté matérielle ou culturelle, elles sont généralement issues des milieux populaires qui s'attachent surtout à une conformité aux normes de genre. Ces femmes sont souvent condamnées pour des délits graves assortis de peines relativement longues. Le terme « conforme » attribué par C. Cardi, renvoie à leur trajectoire sociale et pénale où le sexe et surtout le genre impactent le processus pénal de ces femmes. Elles, ici, sont rattachées à un féminin traditionnel par de nombreux contrôles formels et informels réservés aux femmes des couches populaires. L'arrêt précoce de leur scolarité est souvent présenté comme un fait naturel. Elles sont peu ou pas qualifiées (niveau BEP ou CAP) et désirent ou doivent rentrer très tôt dans le monde du travail. Certaines ayant eu plusieurs maternités ont arrêté de travailler. Ces femmes ont subi une socialisation genrée classique, elles ne sont pas désaffiliées car elles ont conservé les liens familiaux. Lorsqu'elles sont incarcérées, elles placent souvent leurs enfants chez un membre de la famille. Elles se désignent souvent comme « *mère de* » ou par leur statut d'épouse ce qui revêt pour elle, un caractère très important. Elles semblent être définies par un féminin traditionnel lié à la maternité ou à la famille. Elles se confortent en se raccrochant à une image normée de genre, celle que la société établit habituellement. Ces femmes se réfèrent à la vision de la femme désignée comme le pilier moral de la famille, l'épouse et la mère associée à une image de bonté, de patience et de douceur. Elles ont été soumises à de nombreux contrôles informels provenant du noyau familial, certaines mêmes ont été placées sous un contrôle parfois violent d'un père, d'un frère ou d'un conjoint. Aussi, la sphère médicale, avec laquelle elles ont toujours été en contact exerce une forme de surveillance sur elles. L'incarcération se révèle être, une entrée brutale ne résultant pas d'un mode de vie mais plutôt d'un événement, un acte soumis à leurs émotions, à un moment qu'elles qualifient de « pétage de plombs », de folie. Ce fait renvoie également à des normes de genre relatives à

---

<sup>59</sup>ibid. p. 15

une notion de qualités féminines (sensibilité, capacité à se laisser submerger par les émotions contrairement aux hommes censés être plus rationnels et en contrôle d'eux-mêmes). D'ailleurs, d'autres femmes mettent un point d'honneur à se distinguer des hommes détenus et des femmes qu'elles nomment « délinquantes ». Leur parcours carcéral est long notamment du fait de la gravité de leur infraction.

Cependant, par leur conformité aux normes sociales de sexe et de genre, elles bénéficient d'une relative indulgence de la part de justice (contrairement aux femmes ayant eu des actes délictueux et criminels portant atteinte à l'enfant). Lors de leur incarcération, elles bénéficient de remises de peines car elles présentent un « bon gage de réinsertion » notamment par la famille. En revanche, pour les peines carcérales concernant une atteinte portée à l'enfant, ces détenues sont considérées comme « *contre-nature* » et n'obtiennent aucun bénéfice, ni aucun allègement car elles se sont attaquées à la sphère à laquelle elles sont assignées à savoir la représentation sociale du genre féminin et des rôles qui lui sont affiliés dans la sphère maternelle et familiale.

- « ***La « HORS CADRE/HORS GENRE » : l'importance de l'origine sociale.*** »<sup>60</sup>

Selon C. Cardi, ces femmes détenues représenteraient des exceptions dans la population carcérale. Leur incarcération a été fortement médiatisée et attire l'attention en détention, aussi bien des autres détenues que des membres du personnel pénitentiaire. Le processus pénal et carcéral de ces femmes est nettement marqué par leur origine sociale. En effet, issues des milieux favorisés (classes supérieures) elles connaissent les « rouages » du genre et surtout de la féminité traditionnelle, sachant aussi y déroger ou en jouer.

Elles possèdent un fort capital social, culturel et une excellente intégration professionnelle. Elles sont souvent très diplômées ayant fait de longues études universitaires. Elles définissent leur parcours comme une « *carrière* » de cadre supérieur, que ce soit dans les activités dites légales (cadre dans la fonction publique ou en entreprise privée) ou aussi bien illégales. C. Cardi les nomme « *hors cadre* » car aucune explication sociologique par leurs caractéristiques sociales ne peut expliquer leur entrée dans la sphère pénale et carcérale.

Ces femmes en tant que « *hors cadre* » sont également « *hors genre* » car elles choisissent généralement de rester célibataires, voire sans enfants et ont une position professionnelle et sociale élevée. Elles sont non conformes aux stéréotypes de genre, notamment par l'infraction

---

<sup>60</sup>Cardi, C.. Le contrôle social réservé aux femmes : entre prison, justice et travail social. *Déviance et Société*, vol. 31,(1), 2007, p.17

qu'elles ont commise, considérée généralement comme « grave » pour justifier de longues peines. Dans leur parcours pénal et carcéral, elles ont la capacité de mobiliser leurs capitaux financiers et sociaux pour assurer leur défense qu'elles mènent au même titre que leur carrière professionnelle. Elles maîtrisent les codes judiciaires et ont recours à des avocats compétents et leur affaire est souvent médiatisée. Le fait qu'elles apparaissent non conformes à la représentation du genre leur est souvent rappelé lors du procès puisqu'il est estimé qu'elles ne possèdent pas ce que l'on pourrait nommer les « valeurs et qualités féminines ».

L'expérience carcérale de ces femmes leur est plus favorable que pour les deux autres profils, elles savent solliciter les ressources pénales pour préparer leur sortie voire même acquérir plus facilement des aménagements de peine. Elles jouissent également d'un certain statut en détention qui leur permet d'obtenir entre autres une cellule individuelle.

#### a) Discussion sur cette catégorisation

Bien que cette typologie de C. Cardi ait le mérite de vouloir clarifier et quelque peu simplifier la diversité des profils de détenues en trois types, on comprend surtout que la tâche de catégorisation apparaît bien plus complexe qu'elle n'y paraît dans la réalité carcérale. Il est à noter que cette typologie se base sur une étude effectuée entre 2002 et 2007, soit plus de 10 ans avant ce présent travail de recherche, il faut donc comprendre que les flux carcéraux, les déviances, toutes les caractéristiques pénales et sociales qui s'apparentent au milieu carcéral qui plus des femmes ne sont jamais immuables. Un tel domaine de recherche reste en perpétuel mouvance. Aussi l'âge, l'ethnie d'origine, le niveau de qualification et de revenus, la qualité des liens familiaux et sociaux, les addictions, le type de délit ou de crime sont autant de paramètres qui diversifient les profils et rendent la typologie de C. Cardi peut-être trop réductrice, à la limite du stéréotype.

En outre, l'institution carcérale, par ses missions auprès des personnes incarcérées, tente de replacer ces femmes « *dans la norme* » et d'imposer par de fines stratégies une injonction d'adoption de comportements qu'elle admet comme étant la norme féminine. La préparation à la réinsertion, selon B. Michalon, passe souvent « *par des techniques de reféminisation* »<sup>61</sup>, notamment en survalorisant le rôle de la mère, de la femme. En s'interrogeant sur la stratégie par laquelle l'institution tente, d'une certaine manière, de construire voire de reconstruire

---

<sup>61</sup> Michalon, B. & Bruslé, T. *L'ethnicité, la religion et le genre dans les institutions d'enfermement : processus et effets de catégorisation*. Critique internationale, 2016

l'espace féminin autour de la maternité et donc l'identité féminine, on observe que le rôle véhiculé est celui d'une « bonne femme » qui plus est d'« une bonne mère ». Cependant, il devient surtout important de déplacer l'idée du point de vue des femmes détenues pour comprendre si cette injonction institutionnelle aux normes et aux représentations admises en milieu carcéral s'impose de manière réelle et définitive aux femmes détenues dans leur corps et leur esprit, ou si, celle-ci entraîne, d'une certaine manière, la mise en place de stratégies d'évitement ou de réajustement visant à intégrer ou non, un idéal-type attendu des femmes dans la société. Ces adaptations ou adoptions aux normes genrées visent à faciliter leur vécu carcéral et à promouvoir leur possible sorti.

Il faut aussi comprendre que quelque soit l'adaptation ou l'intégration aux normes genrées, le corps, les gestes, les attitudes voire la sexualité des femmes restent sous surveillance en milieu carcéral.

Ce travail de terrain permettra de mettre en perspective la catégorisation de Cardi avec des observations et des analyses et ainsi apporter un autre angle d'éclairage. De ce fait, cette typologie pourrait être complétée au regard de la situation actuelle rencontrée dans les lieux de détention.

## 2) Méthodologie

### 2-1 Méthode compréhensive

- Le lieu de l'enquête :

Après la réalisation du cadrage théorique de ce travail de recherche, il convient d'en choisir le terrain d'enquête. La prison étant un milieu clos et opaque, de nombreuses difficultés méthodologiques se sont imposées à moi et ont appelé à opérer des réajustements dans la conduite de mon étude. J'ai eu la possibilité d'œuvrer, en tant que stagiaire au sein du service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) en milieu fermé. Le SPIP se scinde en deux avec des CPIP dédiés aux personnes sous-main de justice en milieu ouvert et de l'autre dédiés aux personnes incarcérées.

- La posture de l'enquêteur

Il m'a fallu également réfléchir à la posture que je vais adopter tout au long de mon travail de terrain. Je pris conscience que le fait d'accéder au milieu carcéral par l'intermédiaire de l'administration pénitentiaire pouvait représenter un frein dans ma recherche. En effet, être introduite dans la sphère carcérale via les services pénitentiaires induit au départ une certaine position de chercheuse assimilé à un rôle et à des missions bien précises pour le justiciable. De ce fait, avoir un statut de « pair » avec l'administration pouvait me mettre en position d'« opposant » pour les personnes détenues, statut qu'elles pouvaient voir comme une figure d'autorité dont il fallait se méfier. Par conséquent, elles auraient pu avoir du mal à m'accorder leur confiance par la suite. Je me suis donc trouvée dans l'obligation de me distancier le plus possible du rôle d'autorité et de pouvoir porté par l'administration pénitentiaire sans pour autant basculer vers un statut opposé, tel celui de militante de la cause des détenues. De telles classifications dans tel ou tel groupe ne pouvaient que m'éloigner de l'information la plus juste et impartiale et me faire prendre le risque de voir mon travail de recherche considéré comme militantisme.

#### - Les choix méthodologiques

En tenant compte de ces éventuels freins, il me faut aussi veiller à m'attacher tout particulièrement à la méthodologie. Les publics ciblés de mon travail sont des femmes, de tout âge, de classes sociales et d'ethnies différentes ainsi que des professionnels ayant un contact de près ou de loin avec ces femmes comme le personnel de l'administration, les surveillants de prison, les CPIP... Je souligne ici, l'importance de prendre en compte ces dernières car elles demeurent des ressources inestimables pour ma recherche en sociologie.

Forte de cette conviction, dans la phase préparatoire de mon sujet d'étude, j'ai souhaité mener des entretiens. Or, lors de ma prise de contact pour postuler en tant que stagiaire, j'ai ressenti quelque réticence à me voir adopter une telle méthodologie d'enquête pour mon travail de recherche. Cependant, comprenant tout l'intérêt d'une telle démarche méthodologique, j'ai préféré ne pas renoncer et j'ai su apporter une force persuasive à mon argumentation de telle sorte que la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaire m'a finalement autorisée à mener des entretiens avec les détenues et le personnel, qui plus est enregistré, en veillant surtout à en garantir anonymat et confidentialité. De ce fait, je tiens à préciser que, dans la partie annexe de mon travail de recherche, les entretiens avec le personnel de l'administration pénitentiaire et les femmes détenues ne seront pas intégralement retranscrits, ceci afin de garantir un anonymat maximal à leurs propos. En effet, de par leur fonction au sein de



l'administration, ces professionnels pourraient être facilement identifiables. De plus, la maison d'arrêt étant une petite structure (40 femmes détenues et forte interconnaissance) la lecture hypothétique de l'entretien intégral par le personnel pourrait rendre facilement identifiable l'identité de l'enquêtée. Aussi, afin de garantir l'anonymat, je tiens à préciser que tous les prénoms ont été modifiés.

Aussi, les contraintes liées au milieu carcéral (emploi du temps très précis des détenues nécessitant la présence constante des surveillantes) ne m'ont pas permis d'effectuer un nombre conséquent d'entretiens sur toute la durée de mon stage, j'ai envisagé donc d'autres possibilités telles que des échanges plus informels et des observations.

J'ai insisté cependant pour respecter et mettre en place des entretiens, car cette forme d'approche empirique s'attache à la sociologie compréhensive qui permet de s'intéresser particulièrement au sens que les personnes et les organisations donnent à leurs pratiques, à leurs interactions et à leurs représentations. Cette approche ne questionne pas seulement ce qu'elles font ou disent, mais aussi les raisons pour lesquelles elles le font ou tiennent ces propos en acceptant de considérer avec sérieux, les explications qu'elles en font. Avec la méthode des entretiens, relevant d'une forme de recherche qualitative et sémantique, je vise à repérer les significations liées aux sens, aux explications et à la compréhension qu'elles donnent à leur trajectoire de vie, à leur pratique. C. Rostaing explique toute la nécessité de travailler sur la notion « *d'expérience carcérale* »<sup>62</sup>. Sur cette notion, l'auteure entend « *la double activité de l'acteur qui éprouve le monde et expérimente le réel* », cela renvoie à la manière de comprendre, d'interpréter, d'agir et de réagir à un contexte et une situation sociale particulière. Ce sont les personnes qui donnent et produisent du sens à leurs actions. Ici, cela permet de voir dans les individus, des acteurs qui conservent une certaine marge de manœuvre et une stratégie dans leurs discours

Au travers de cette approche empirique, j'ai analysé en terme de « *carrière* »<sup>63</sup>, non pas ce qui se passait derrière les murs, mais plutôt ce qu'induisait le passage en prison en tant que forme de transition, tel « un moment de carrière ». Il était convenu donc d'examiner, par le biais des entretiens, l'expérience carcérale en tenant compte de la « *carrière* » pré-carcérale pour m'attacher par la suite à mieux cerner les impacts institutionnels du genre sur le

---

<sup>62</sup>ROSTAING C., *la relation carcérale. Identités et rapports sociaux dans les prisons de femmes.* 1997, édition PUF

<sup>63</sup>ibid,p. 56

traitement carcéral des femmes. Car il était important de ne pas oublier également que même si la prison reste un univers clos et opaque, on retrouve dans les différentes « carrières » de vie, les influences des références et des éléments extérieurs et/ou antérieurs à l'enfermement.

En programmant et réalisant des entretiens, j'ai ainsi pu appuyer mon enquête sur des mots précis dans et sur les différents parcours de vie pour mieux rechercher et déterminer ce qui s'est joué et se joue dans les interactions entre des acteurs de la prison en fonction de leur place dans le dispositif pénitentiaire et de leurs caractéristiques sociologiques des détenues et toutes les personnes qui interviennent en milieu carcéral. Dans le terme « interaction », j'entends celles entre co-détenues, entre détenues et personnes de l'administration pénitentiaire et/ou extérieures au système carcéral assurant une prise en charge sociale, psychologique et familiale.

Pour compléter cette analyse, j'ai utilisé la méthode inductive, celle qui « *s'appuie sur différentes stratégies utilisant prioritairement la lecture détaillée des données brutes pour faire émerger des catégories à partir des interprétations du chercheur qui s'appuie sur ces données brutes* »<sup>64</sup>. L'objectif de ce travail de recherche tend à faire émerger des figures archétypales des femmes détenues. Cette méthode consiste à passer du particulier au général, en partant des analyses des entretiens et des observations, je tenterai d'aboutir à une généralisation menant à une catégorisation.

C. Rostaing<sup>65</sup> précise que l'institution carcérale met en place une « *relation carcérale* » entre les détenus et les acteurs sociaux attachés à l'univers carcéral. C'est dans l'observation (claire, sans préjugés et sans parti-pris risquant la déformation) des actions et des interactions entre toutes ces personnes qu'on approche au plus près la notion d'expérience carcérale. Il faut donc prendre en compte les multiples statuts et rôles de chacun. Cependant C. Rostaing<sup>66</sup> explique qu'il ne faut pas voir dans l'univers carcéral qu'une relation antagoniste « détenus-surveillants », mais accéder à plusieurs points de vue et donc observer les relations et les pratiques des uns et des autres. Dans ce travail de recherche, j'ai visé donc à prendre en considération tous les acteurs impliqués par et dans l'univers carcéral, et par le fait, qui avaient une expérience de vie carcérale différente selon la condition sociale objective qu'ils

---

<sup>64</sup> M. Blais, S. Martineau, *L'analyse inductive générale : description d'une démarche visant à donner un sens à des données brutes*. Recherches qualitatives – VOL .26(2), 2006, pp. 1-18

<sup>65</sup> *ibid*, p. 59

<sup>66</sup> Rostaing C., *Les détenus : de la stigmatisation à la négociation d'autres identités.. L'exclusion*. L'état des savoirs., La Découverte, pp.354-362, 1996

peuvent avoir et qui diffèrent les unes des autres. Car je reconnais comme l'auteure, que « *la volonté de s'appuyer sur une pluralité d'expériences carcérales favorise une meilleure connaissance d'un objet particulièrement opaque* »<sup>67</sup>. De plus, pour conforter ce choix méthodologique d'entretien, pour une meilleure approche compréhensive du terrain, et aussi pour pallier la difficulté de mener des entretiens en milieu de détention, j'ai opté pour quelques réajustements méthodologiques avant tout pour mener à bien et à terme ce travail de recherche. Car l'article D.227 du code de Procédure Pénale précise qu'« *aucune personne étrangère au service ne peut être admise à visiter une prison qu'en vertu d'une autorisation spéciale délivrée par le Directeur Régional des Services Pénitentiaires ou par le Ministre de la Justice* ».

De par ma présence sur une période de plusieurs mois à la maison d'arrêt, la méthode de l'observation participante m'a paru, en conséquence, plus adaptée et conforme au cadre législatif qui m'était donné. Cette démarche d'observation visait à découvrir et à tenter de comprendre les enjeux et les déterminants qui interviennent dans la relation sociale carcérale, autrement dit de voir ce qui se jouait dans les interactions entre les différents acteurs et de cerner les pratiques qui organisent les identités et les rapports sociaux dans la prison. L'importance de l'observation est double. Arborio A-M. et P. Fournier<sup>68</sup> précisent qu'elle permet « *de s'assurer de la réalité des pratiques évoquées en entretien* » puis ils indiquent que « *l'empirisme de l'observation directe consiste en l'exercice d'une attention soutenue pour considérer un ensemble circonscrit de faits, d'objets, de pratiques dans l'intention d'en tirer des constats permettant de mieux les connaître.* » Avec l'observation du terrain d'enquête, j'ai cherché à repérer des faits et des actes liés à la relation sociale, l'existence et les déterminants de la mise en place d'interactions entre les individus en tenant compte du contexte contraignant dans lequel elles intervenaient. J'ai donné une attention particulière aux logiques d'acteurs et à « *révéler le rapport au monde que chacun manifeste à travers des pratiques observables* »<sup>69</sup>

Le choix de cette méthode d'observation est possible notamment parce que le terrain d'enquête en est délimité. En effet, la prison étant un espace clos, régi par de nombreuses

---

<sup>67</sup>Rostaing C., *la relation carcérale. Identités et rapports sociaux dans les prisons de femmes.* 1997, édition PUF

<sup>68</sup> Arborio A-M, Fournier P., *L'enquête et ses méthodes : l'observation directe*, Armand Colin, 128 La collection universitaire de poche, 2010

<sup>69</sup>Arborio A-M, Fournier P., *L'enquête et ses méthodes : l'observation directe*, Armand Colin, 128 La collection universitaire de poche, 2010, p. 10

interactions hiérarchiques où tout est déterminé par des règles strictes, l'observation autorise de ce fait l'analyse du « contenu du travail en marge des règles qui la prescrivent ». Il est donc possible, sur un temps plus long, d'observer à la fois les pratiques routinières liées à l'organisation de la détention, mais aussi celles non admises par l'administration mais tolérées dans le fonctionnement de la prison (notamment les pratiques clandestines...). La subtilité de l'enquête par l'observation directe permet à l'enquêteur d'accéder à la réalité de ce qui existe, se met en place ou s'organise sans que les personnes modifient leurs comportements et d'éviter ainsi de biaiser la réalité du terrain. Cette méthode est la plus efficace pour pallier la difficulté d'effectuer une enquête via des entretiens. Le fait de préférer le mode d'observation consiste plus ou moins à choisir le rôle social que l'enquêteur va occuper durant sa période d'observation. La méthode par l'observation permet, en ce sens, de distinguer « *ce que nous disons, de ce que nous faisons* »<sup>70</sup> (terme de S. Deutscher repris par A. Arborio et P. Fournier). Autrement dit, il devient possible, dans le cadre d'une recherche, de mettre à jour des éléments de réponses fondamentalement différentes selon la méthode d'enquête utilisée dans le recueil de données. La méthode par entretien peut souvent amener l'enquêtée à formuler des réponses préconstruites, de « bonnes » réponses, celles qu'il ou elle pense que l'enquêteur souhaite entendre selon le statut qu'il lui aura été tacitement ou explicitement attribué. Cependant, il reste intéressant dans un travail de recherche de pouvoir combiner la méthode par entretien avec celle par l'observation.

Cette dernière nécessite avant tout une implication de la chercheuse, c'est-à-dire une immersion active dans son terrain de recherche. La question de l'éthique s'est alors posée, quant à mener une observation alors que les individus observés n'en sont pas informés. Selon C. Rostaing<sup>71</sup> « *cet aspect est fondamental en prison puisque l'observation porte sur des personnes en situation extrême* ». Je souhaitais avant tout fonder mon action en conformité à la loi et à la déontologie (mes devoirs et obligations en tant qu'étudiante stagiaire). Ma réflexion sur l'éthique faisait appel à mon sens des responsabilités dans le cadre de ma recherche. Concernant la déontologie, il m'a fallu déterminer des règles claires s'appliquant à la situation où ma conduite à tenir est fixée par avance. La notion d'éthique ne définit pas d'avance la conduite appropriée mais elle me permettait de réfléchir sur les conflits de valeurs qui se posaient à moi dans une action qui m'apparaissait malgré tout discutable puisqu'elle restait dissimulée, les personnes enquêtées n'ayant pas, au préalable, donné leur accord.

---

<sup>70</sup>ibid, p. 12

<sup>71</sup> Rostaing C., la relation carcérale : identité et rapports sociaux dans les prisons de femmes. Edition Lien social 1997

Cependant, je tiens à souligner, malgré cette dissimulation notamment à la direction de l'établissement, que je visais avant tout à garder mon identité sociale réelle dans ce contexte, à savoir celle d'une étudiante stagiaire.

Aussi, je tiens à préciser que l'observation conduit la chercheuse à établir une relation de proximité avec son objet d'étude pour parvenir à une description la plus fine et juste possible de ce qui a pu être observé et entendu. De plus, j'ai dû faire preuve également d'une réflexion active et continue pour me tenir à une juste distance de mon objet d'étude. Cette mise à distance et cette réflexivité m'ont permise aussi une confrontation des situations et des points de vue des différents acteurs car l'observation « *pose la question des différences et des similitudes entre le point de vue du chercheur sur l'objet étudié et celui des acteurs sociaux ordinaires* »<sup>72</sup>

- Le recueil de données :

Après une négociation avec la référente du service, il fut conclu que le stage s'articulera autour de deux orientations bien distinctes : la première concernant mon travail de recherche avec la conduite d'entretiens individuels auprès des femmes détenues et des personnels et la seconde s'orientant autour de missions et d'actions ayant pour objectif principal l'acquisition de compétences et de connaissances nécessaires à la réalisation d'un projet professionnel dédié aux femmes détenues. L'objectif général de cette période de stage fut de recueillir des données multiples tant par ce qui était dit que ce qui était fait, lors des entretiens d'une part des réunions du personnel et des activités à destination des femmes détenues, d'autre part.

Etant donnée la singularité et la particularité du milieu dans lequel j'intervenais, j'ai constaté dans un premier temps que le personnel pénitentiaire affichait quelques réticences à mon égard. En effet, il ne semblait pas comprendre les objectifs de ma présence parmi eux, la considérant au début plus comme celle d'une enquêtrice cherchant à évaluer leur travail. Face à cette méfiance, que j'estimais totalement légitime de par ma posture de stagiaire réalisant un travail de recherche, j'ai cherché à établir un certain climat de confiance en n'hésitant pas à répondre aux questions qui m'étaient posées sur mon cursus universitaire en sociologie et sur les objectifs de mon sujet de recherche. Gardant à l'esprit toute l'étendue du travail que je devais réaliser sur une courte période (4 mois et demi), j'ai axé rapidement les premiers temps de ma présence à la maison d'arrêt, sur un travail relationnel. J'ai compris en intégrant ce milieu fermé qu'ils pouvaient représenter un frein puisque j'avais besoin de me rapprocher des

---

<sup>72</sup>J-M Chapoulie, *Le travail de terrain, l'observation des actions et des interactions, et la sociologie*, Sociétés contemporaines, 2000

femmes détenues, de les cotoyer pour mener ensuite des entretiens dans une atmosphère détendue sans qu'il me soit imposée une multitude de restrictions (de temps, de questions, de contenus ou la présence constante d'une tierce personne...). Une fois cette première étape réalisée, j'ai organisé douze entretiens semi-directifs : huit avec les femmes détenues, trois avec les surveillantes du quartier-femmes et un entretien avec une conseillère pénitentiaire d'insertion et de probation.

Les entretiens avec les femmes détenues ont eu lieu dans une salle d'audience du quartier femmes ; je suis autorisée à les enregistrer, à les mener à ma guise sans la présence d'une tierce personne et sur le temps qu'il me convenait. Cependant, deux restrictions m'ont été tout de même rappelées : ne pas aborder ouvertement des questions liées aux conditions de détention et conserver au maximum l'anonymat des personnes interrogées. Sur les huit entretiens conduits auprès des femmes détenues, deux ont été interrompus par le personnel pénitentiaire pour les conduire à une visite médicale et au parloir. Un seul entretien a pu être poursuivi par la suite.

Concernant les entretiens auprès du personnel pénitentiaire, ce processus a été plus compliqué qu'avec les premiers, car ils ont dû être mis en place pendant les horaires de travail, tout en évitant au maximum d'impacter les emplois du temps déjà bien chargés. En conséquence, pour les surveillantes, les entretiens se sont déroulés lors de leur prise de poste, à la porte d'entrée du quartier femmes. De ce fait, nous avons souvent été interrompues soit par le téléphone ou par la vérification de personnes souhaitant entrer au sein de l'établissement. Pour les conseillers pénitentiaires de probation et d'insertion, une seule personne a pu être enquêtée. Ceci est dû à la situation conjoncturelle de ce service où, sur les cinq conseillères normalement en poste, l'absentéisme a augmenté très fortement la charge de travail des professionnels présents à ce moment.

Cependant, consciente que le nombre restreint d'entretiens représentait une certaine faiblesse dans mon travail de recherche, j'ai veillé à le compenser le plus possible par la diversité des profils rencontrés et la richesse des sujets abordés, et par le recueil de données reçues lors d'entretiens plus informels ou de réunions de service.

Après cette première étape de mise en confiance où j'ai observé au plus près la réalité du monde carcéral et de la détention, je me suis attachée à mieux cerner les représentations qui s'y mettaient en place.

## 2-2 Hypothèses

Tout d'abord, pour comprendre ce qui s'induit dans les représentations institutionnelles de genre, il m'a semblé plus pertinent de les croiser avec l'appartenance de classe. L'« habitus », comme défini précédemment, est vu comme une incorporation de manières d'être, d'agir et de penser qui varient selon la position sociale et l'appartenance des individus à des groupes sociaux. Anne- Catherine Wagner ajoute « *Un même petit nombre de principes générateurs (le sens de la distinction des classes supérieures, la bonne volonté culturelle des classes moyennes, le choix du nécessaire par les classes populaires) permet ainsi de rendre compte d'une multitude de pratiques dans des domaines très différents* »<sup>73</sup>. La construction genrée peut alors être entrevue comme un habitus où le sens donné à chaque pratique s'avère différent selon la position des individus au sein même de la structure sociale.

Viviane Albenga poursuit en expliquant que le genre féminin auquel se réfèrent les individus s'appréhende comme « *un capital symbolique variable selon la position de classe* »<sup>74</sup>. De ce fait, l'appropriation du genre peut s'opérer d'une manière plus ou moins consciente, on retrouve alors une assignation normative genrée qui concerne généralement les classes populaires. A l'inverse, l'auteure explique qu'un capital symbolique élevé de genre confère de facto à l'individu des ressources pouvant être mobilisées. Cette opération lui permet d'avoir « *une capacité de jouer du genre* » relevant plus de stratégies. Dans son analyse concernant les femmes en politique, V. Albenga constate une bicatégorisation entre l'idéal-type de femmes dites « *stratèges du genre* » qui mettent à distance les stéréotypes féminins tout en sachant les utiliser à des moments opportuns dans le but d'en tirer quelque avantage, et de l'autre, des politiciennes subissant les déterminations genrées. Dans un même microcosme, avec une même position sociale, des dissemblances dans les représentations sociales genrées persistent, ce qui conforte l'idée que la classe sociale d'origine est un facteur de divergences des représentations. Malgré une relative mobilité sociale intergénérationnelle, l'une des politiciennes enquêtées, issue du milieu populaire et non diplômée, semble s'attacher à sa « nature » féminine et aux qualités d'écoute que celle-ci lui confère. Autrement

---

<sup>73</sup>Wagner A-C, « Habitus », in Paugam Serge (dir.), *Les 100 mots de la sociologie*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que Sais-Je ? »

<sup>74</sup>Albenga, Viviane. *Le genre de « la distinction » : la construction réciproque du genre, de la classe et de la légitimité littéraire dans les pratiques collectives de lecture, Sociétés & Représentations*, vol. 24, no. 2, 2007, pp. 161-176.

dit, la posture que ces femmes endossent est largement corrélée à la représentation genrée inculquée par et dans leur classe sociale d'origine.

Bien que les individus, en raison de changements structurels ou de mobilité sociale, tentent d'ajuster leurs dispositions et d'assurer leur position au sein de ce nouveau microcosme, certains d'entre eux se retrouvent inadaptés. Comme A-C Wagner l'explique, l'adaptation « *requiert un habitus spécifique qui exige une conversion plus ou moins radicale de l'habitus originnaire [...]. La diversité des expériences sociales peut ainsi générer des habitus individuels clivés ou dissonants* ». Dans un microcosme spécifique tel que la prison, la conformité qu'ont les personnes détenues à ce nouveau milieu social et à ses normes dépend de leur capacité à convertir leur habitus d'origine s'il diffère des représentations institutionnelles de genre en milieu carcéral. Il devient intéressant de se demander si ces représentations ne favoriseraient pas l'émergence de figures archétypales de femmes détenues. Aussi, tout au long de la problématisation de ma recherche, je juge utile de me pencher sur le terme de « déprise » car il met « *l'accent sur « les modes de sélection » qui sont au cœur de la déprise : sélection des espaces fréquentés, des activités, des relations, afin de pouvoir conserver ce qui apparaît comme essentiel pour la qualité de sa propre existence – « lâcher pour mieux tenir », « se ménager et se risquer* » (Clément, Mantovani et Membrado, 1996). *Les personnes développent des stratégies positives en réagissant à des évolutions concernant la santé, la forme physique, les jeux de relations, par de nouvelles orientations qui, prenant appui sur leur passé valorisé, leur permettent de maintenir ce qui leur paraît le plus important dans la conservation de leur identité* ». <sup>75</sup> La déprise est donc une forme de réaménagement, de choix qu'effectue l'individu sur sa vie, son existence. Elle caractérise la capacité qu'a un individu de modifier ses façons de voir, de penser et d'agir face à des situations particulières. Le concept de « déprise », habituellement utilisé pour les études sur le vieillissement, semble pertinent dans cet objet d'étude. Le microcosme contraignant qu'est la prison dont G. Chantraine <sup>76</sup> en avait, d'ailleurs, évoqué le caractère paradoxal, lequel ressortait de deux injonctions contradictoires : la première se définissant comme celle du « *travail sur soi* » et d'une « *construction d'un projet* » laquelle se montre en opposition avec la seconde qui relève de ce que l'institution met en place en milieu carcéral en rendant les détenues dépendantes de la satisfaction de leurs besoins et sans

---

<sup>75</sup> Serge, C et al. *Genèse de la déprise*, Gérontologie et société, vol. vol. 40 / 155, no. 1, 2018, pp. 27-32.

<sup>76</sup> Chantraine, G. *Prison, désaffiliation, stigmates. L'engrenage carcéral de l'« inutile au monde » contemporain*, Déviance et Société, vol. 27, no. 4, 2003, pp. 363-387.



autonomie dans la gestion des actes de leur vie quotidienne. Confrontés à ce paradoxe, les individus sont amenés à recomposer leur genre en vue de « *maintenir ce qui leur paraît le plus important dans la conservation de leur identité* ». Cette recomposition du genre d'origine qui pourrait s'apparenter à une forme d'emprise ou de déprise, par-delà les processus carcéraux purement coercitifs, n'est-elle pas une forme d'obéissance ou, à l'inverse, de distanciation, naturelle ou stratégique, vis-à-vis des normes et représentations qui préexistent en détention ?

### 3) Terrain

#### a) **Classe sociale d'origine.**

De nombreuses études se sont attachées aux caractéristiques sociales des femmes incarcérées, lesquelles semblent induire une représentation type de « la femme détenue ». En s'intéressant à la classe sociale des individus, certains auteurs ont noté une surreprésentation des femmes issues de milieux défavorisés. D'ailleurs, C. Cardi, au travers de sa catégorisation des femmes détenues, a noté que la « *clientèle pénale traditionnelle* »<sup>77</sup> était souvent représentée par des individus au parcours social particulièrement difficile, étant fortement désaffiliés, exclus très tôt des dispositifs de socialisation tels que la famille, l'école et le travail. D'autres études ont notamment pointé l'importante majorité de femmes vivant sous le seuil de pauvreté, du fait de périodes de chômage assez longues ou d'accumulation de petits emplois faiblement rémunérés, les conduisant à faire face à une extrême précarité. Elles ont souvent quitté l'école très tôt et n'ont que peu, voire pas de qualifications. A cette représentation de désaffiliation et d'exclusion sociale des femmes, s'ajoute l'image d'individus confrontés, en plus, à des problématiques d'addictions (alcoolisme, toxicomanie).

Pour mieux illustrer ces propos, dans les entretiens effectués, plusieurs discours semblent corroborer cette image institutionnelle de la femme incarcérée. Certaines enquêtées indiquent avoir débuté une trajectoire de vie marquée par de nombreuses carences affectives, sociales, économiques et culturelles. En effet, elles précisent ne pas avoir eu de structure familiale solide.

---

<sup>77</sup> C. Cardi, C., *Contrôle sociale réservé aux femmes : entre prison, justice et travail sociale*, 2007/1 vol 31, déviance et Société, p. 3-23

Sylvie, 34 ans, est incarcérée pour la deuxième fois en maison d'arrêt (vol et violence). C'est une personne qui, dès l'enfance, estime avoir été très peu entourée par sa famille et fut très tôt livrée à elle-même. Sa mère est décédée alors qu'elle était jeune.

*« Je n'ai aucune nouvelle de ma famille, j'étais très proche de ma mère qui est décédée mais avec mon père, on ne se parle pas beaucoup, j'ai aucune nouvelle. » Sylvie.*

Irène, incarcérée pour la première fois (vol), explique, quant à elle, qu'elle n'a aucun contact avec sa famille.

*« Oui, ben, parce que j'étais à la DASS, donc à 17 ans, je suis partie. Ma mère, je n'en parle pas. C'est une personne... j'ai pas de pitié pour elle, elle ne m'a jamais aimée, elle a fait des enfants avec des pères différents. J'ai déjà rencontré quelques-uns de mes frères et sœurs, mais sans plus, il n'y a pas de relation frère et sœur. Pour moi, la famille, il n'y a que mes enfants [...] Ma mère, j'ai jamais su et je ne veux pas le savoir et mon père, il était routier international, donc beaucoup à l'étranger. Je sais que c'était un sicilien. ».* Irène

Victoire, 51 ans, elle aussi incarcérée pour la première fois (trafic de stupéfiant), précise que son début de parcours fut marqué par un manque de structure familiale.

*« Mon père est décédé et ma mère, je la vois très très peu. Elle commence à avoir de l'âge. Moi, je suis la dernière d'une fratrie de sept. Ma mère, elle était mère au foyer et elle s'occupait de tout le monde. [...] Vous savez quand on n'a pas eu d'exemple d'éducation, c'est difficile, moi, je me suis construite dans les foyers. Je me suis construite aussi chez moi mais c'était difficile. Ce n'est pas évident de savoir si on fait bien ou pas. »* Victoire

Ces trois femmes ont un profil qui paraît correspondre à la représentation la plus courante que l'institution se fait de la « femme détenue ». Avec l'absence de famille, s'ajoute souvent un parcours scolaire qui s'est arrêté très tôt et qui fait qu'elles ne possèdent donc peu ou pas de diplômes. Concernant Sylvie, elle ne parle pas de son parcours scolaire mais précise qu'elle est cependant titulaire d'un CAP esthétique, diplôme qu'elle dit avoir programmé durant sa première incarcération et obtenu une fois libérée. Pour Victoire, son parcours scolaire s'est aussi arrêté très tôt, en troisième. Par la suite, elle a tenté d'obtenir un BEP secrétariat. Enfin, Danielle a un niveau d'étude similaire, elle a effectué un cursus BEP-CAP « bio-service », puis s'est orientée vers un emploi d'aide à domicile.

Sylvie et Victoire ont une vie en marge du marché de l'emploi. Victoire a eu six enfants et a consacré son temps à les élever tout en faisant face à de gros problèmes de santé, ce qui ne lui a pas permis de travailler. Sylvie, elle aussi, avoue avoir très rarement travaillé.

*« Alors, moi, j'ai de gros soucis, je suis suivie pour mes dépressions, je ne peux pas avoir un [contrat de travail en] 35h comme tout le monde, j'en suis incapable. Il y a des matins, je suis incapable de me lever, c'est très compliqué de trouver un emploi, je vais faire un dossier MDPH. »* Sylvie.

Cependant, bien qu'il soit évident que de nombreuses femmes soient issues de milieux défavorisés, d'autres se sont, en revanche, relativement bien insérées familialement, scolairement et professionnellement et avouent avoir eu des parents avec des emplois relativement stables et qualifiés. Marie, une jeune fille de 22 ans explique que son père est chef d'entreprise et sa mère infirmière. On peut comprendre alors qu'elle dispose donc d'un capital social de base plus solide (« capital économique, social et culturel » P. Bourdieu). Sa scolarité est également plus aboutie que celle des autres femmes.

*« Alors, je suis allée jusqu'en terminale Commerce mais j'ai du arrêter car, vu que j'avais l'appart à payer, ben, j'ai du travailler. Donc, j'ai travaillé à [nom d'enseigne], j'étais dans la vente. Après, j'ai fait un peu de service [en restauration], j'ai travaillé dans un bureau de tabac. J'ai fait aussi un service civique dans une Mission Locale, c'était une mission de 6 mois. » Marie.*

Malgré une classe d'origine relativement élevée, Marie précise qu'elle a quitté le foyer familial à l'âge de 11 ans et avoir passé son adolescence en foyers, éloignée de sa famille. Nadine, quant à elle, est aussi issue d'une famille où les parents sont mariés, son père travaillant à la S.N.C.F. comme conducteur de train et sa mère comme secrétaire comptable, elle est fille unique. Nadine précise aussi avoir toujours travaillé.

*« Alors, j'ai fait un CAP Secrétaire Comptable, en même temps que les études, je travaillais à la radio. J'ai commencé ma carrière, j'avais 13 ans, je n'avais pas mon émission seule, ce n'est qu'après, avec le CAP, impossible de trouver du boulot, donc j'ai repris la radio, ils m'ont gardée comme animatrice à temps plein, je fais des émissions. Je n'ai jamais été au chômage de ma vie, après, j'ai été en restauration en tant que serveuse. J'ai été cuisinière et assistante dentaire ». Nadine.*

Ces deux dernières femmes se distinguent des trois précédentes par des parcours « atypiques » parmi la population carcérale. Elles pourraient être qualifiées de relativement « conformes » au regard de la catégorisation de C. Cardi. En effet, elles apparaissent bien intégrées dans les différentes sphères sociales que sont la famille, l'école et le travail.

A travers les deux catégories de femmes détenues qu'on voit apparaître dans l'analyse précédente, on comprend qu'il existe deux types de discours bien distincts.

Le premier discours formalise une enfance difficile et le peu de possibilités de se construire une certaine stabilité, notamment avec l'utilisation de termes tels que « se débrouiller », « faire ce que l'on peut ». Ces termes soulignent aussi une certaine fatalité dans leur discours, lequel semble s'attacher à cette représentation de « la femme détenue » aux parcours chaotiques ne pouvant que difficilement échapper à la « case prison ».

*«[C'est] surtout de ne pas avoir eu un modèle de père et de mère. Donc, moi, je dirais que j'ai eu une me débrouiller seule et à être indépendante. Ce n'est pas évident de savoir si on fait bien ou pas. » Victoire.*

*« J'avais 17 ans, je suis tombée enceinte très jeune, j'étais une fille de foyer. Donc, j'étais fugueuse, une bagarreuse, une fille de la rue quoi. J'ai eu une vie très compliquée. Je me suis toujours débrouillée toute seule depuis toute petite, alors, parfois, c'est dur. » Sylvie.*

En revanche, dans les propos utilisés, le second discours est marqué davantage par une distanciation à cette représentation carcérale de la femme détenue.

*« [...] Il est à 600 euros, mon appart. Je n'ai pas d'APL parce que je gagne « trop », parce que je travaillais en vente, mais, le soir, je travaillais dans une boîte de nuit. Après, ça ne me dérange pas, j'aime bien travailler. Enfin, j'aime bien l'argent, l'argent propre on va dire. Je ne suis pas là [en prison] pour ça. » Marie.*

*« Ici, en incarcération, j'ai passé mon DAEU et là, j'ai fait deux ans de [classe] prépa pour la Sociologie. Et là, je suis en première année de sociologie avec [organisme de formation privé]. Le DAEU, c'était avec l'université. J'ai obtenu 7 diplômes depuis que je suis là. Moi, j'ai utilisé mon temps du mieux que j'ai pu, c'est important. » Nadine.*

Ces deux entretiens semblent marquer, chez ces deux femmes, une volonté de se différencier du reste de la population carcérale féminine. Elles s'affirment comme n'étant pas représentatives de la catégorie traditionnelle des femmes incarcérées.

*« Déjà, moi, je ne suis pas une « cachtonnée » [personne prenant des cachets] alors que je suis tombée avec des filles, dans le dortoir, il y en a une, c'est une « cachtonnée », l'autre, une droguée. [...] Je suis pas différente mais, par exemple, la fille avec qui je suis là, on s'entend bien parce qu'on est pareil, on ne prend pas de médicaments, on fait notre peine. » Marie.*

*« C'est des personnes [les autres détenues] qui n'ont pas de famille, qui sont reniées par leur famille quand elles arrivent ici, qui ne trouvent pas le moyen de vivre autrement que de retomber dedans [dans les addictions] en sortant. Donc, quelque part, je n'ai pas envie de dire... ce n'est pas notre rôle mais je me dois d'être franche avec ces personnes-là, je ne vais pas rentrer dans leur jeu, je leur parle comme si c'était mes enfants » Nadine.*

Ces deux dernières femmes marquent une certaine volonté de se distinguer voire de se distancer des autres par des pratiques quotidiennes non déviantes (cursus universitaire, vie professionnelle stable, absence d'addictions). Elles utilisent, pour marquer cette distanciation, une opposition de termes « moi/l'autre », « moi/ces personnes-là » et les qualifient de « cachtonnées » et d'« enfants ».

Par ailleurs, concernant les caractéristiques sociales des femmes, cette représentation institutionnelle est d'autant plus visible lorsqu'on s'intéresse aux discours des surveillantes. On y retrouve une prédominance de l'image de la femme toxicomane n'ayant plus de

structure familiale. Une catégorisation s'effectue en deux groupes distincts, les femmes ayant pour motif d'incarcération « les stupéfiants » et celles que les surveillantes elles-mêmes nomment « les autres ».

*« Généralement, c'est avec les stupés, là on sait que c'est foutu. Les nanas, on va les revoir souvent quoi, elles sont prises dans un engrenage et elles n'arrivent pas à s'en sortir. Les autres, moi, j'estime que c'est plus lié à une erreur de parcours, elles ont pété les plombs mais elles ont compris la leçon. Généralement, on ne les revoit pas deux fois. En revanche, les stupés c'est une autre histoire. »*  
Surveillante 1.

*« Ah, ben, il y en a certaines qui ont des familles, oui, mais sinon, pour la stup, le détournement d'argent, c'est des personnes vulnérables. »* Surveillante 1.

*« Elles sont souvent toxicomanes, on en voit revenir. [...] On a beaucoup de retour pour les stupés et escroquerie. J'en ai, dans les autres établissements que j'ai faits, certaines m'ont dit « j'ai inclus la case prison dans la vie, je l'assume, je ne changerai pas de mode de vie » ».*  Surveillante 2.

*« On leur dit « On est là [en prison] pour vous rappeler les règles, » sans que cette règle [de cadre] soit là pour les enfoncer, [...] c'est pour ça qu'on parle d'insertion et pas de réinsertion. Il y a des gens, ils n'ont pas de limites et ben ici, on fonctionne avec un certain nombre de ... courtoisie »* Surveillante 2.

A cette étape de l'analyse, je juge nécessaire de revenir sur la typologie de C. Cardi, dont je retiens deux profils, abordés dans un chapitre précédent, à savoir « la cliente déviante » et « la criminelle conforme ». Ces deux profils relèvent, semble-t-il, plus à des représentations sociales. Car, il m'apparaît que les qualificatifs employés ne semblent pas adéquats au regard des discours j'ai pu recueillir. En effet, d'une part, on retrouve, dans les extraits des entretiens tant des détenues que des surveillantes elles-mêmes, une forme de conformité chez certaines détenues vis-à-vis de ce que C. Cardi qualifie de « cliente déviante », et à l'opposé, une certaine déviance quant au deuxième profil défini par C. Cardi, à savoir « la criminelle conforme », par le fait que soit soulignée une forme de distanciation par rapport au premier où prédomine une conformité à la déviance. On peut se demander à ce stade, si l'institution ne véhicule pas, malgré elle, une certaine image de femmes mettant davantage en exergue la prédominance d'un profil.

Car, dans cette analyse, au regard des caractéristiques sociales des femmes incarcérées, on en repère deux types issus pour l'un, qui concernent les femmes issues de milieux défavorisés qui font face à des difficultés d'ordre social, économique et culturel et pour l'autre, qui concerne des femmes issues de milieux plus privilégiés. En considérant les discours des surveillantes et des CPIP, on y retrouve une prévalence de l'image de la femme incarcérée conforme à une certaine forme de déviance envers laquelle un contrôle et un traitement carcéral s'avèrent légitimement plus discriminants. Ce profil de femmes issues de milieux

défavorisés devient alors la norme carcérale dans les représentations institutionnelles, face auxquelles, on constate, dans les discours, deux stratégies distinctes. D'une part, on y voit des femmes soit affirmant, d'une façon plus ou moins consciente, une certaine conformité ou à l'inverse, une prise de distance quant à un profil dit « déviant ». De ce fait, si on transpose notre approche par le biais des représentations institutionnelles, on retrouve alors deux types : les femmes « conformes » ou celles « en opposition » à la norme carcérale. La typologie de C. Cardi s'avère différente, notamment par l'angle de recherche que nous avons adopté. L'un s'effectuant par le biais des représentations sociales émanant de la société du dehors et l'autre par le biais des représentations institutionnelles du milieu carcéral, la conformité et la déviance se retrouvent inversés. Celles dont C. Cardi nommait de « déviantes » sont en réalité « conformes » au milieu carcéral et de l'autre, celles « conformes » sont en réalité « déviantes » face à la norme carcérale.

## b) Concept d'emprise et de déprise

Pour mieux analyser cette idée de conformité ou de déviance à la norme carcérale, je souhaite revenir sur le concept de déprise et d'emprise, abordé succinctement dans le chapitre des « hypothèses ».

L'institution carcérale en tant que lieu doté par la loi de pouvoirs, constitue donc un microcosme, fait de contraintes, de prérogatives et de normes, de représentations et de dimensions symboliques lesquelles vont inmanquablement impacter les manières dont l'incarcération va être vécue par les femmes. A l'étude des entretiens, on remarque qu'il est possible d'identifier des représentations qui font entrer, en prison, la question du genre comme un élément essentiel. Déjà la prison, lieu clos et autoritaire, espace de privations et de contraintes mises en place et organisées par l'administration pénitentiaire, place les femmes dans une certaine forme d'absence du genre masculin. Nous avons vu précédemment que dans la détention des hommes, l'absence de femmes était comblée par une transposition du statut de femme (dominée) à des hommes ayant les caractéristiques féminines<sup>78</sup>. A l'inverse, en quartier femmes, on constate dans les paroles des détenues que cette bi-catégorisation dominant/dominé ne s'oriente pas vers une distinction des caractéristiques féminines ou masculines mais s'attache plus à des représentations du féminin plus complexes. En effet, la

---

<sup>78</sup> Daniel Welzer-Lang, *Sexualité et violences en prison : ces abus qu'on dit sexuels*, Aléas, 1996

représentation institutionnelle de genre va mettre en place un système qui va nommer la « dominée » comme « fille » et la dominante comme « certaines femmes » ou « Madame X ». Pour illustrer cette idée, en s'intéressant aux discours des surveillantes et de la CPIP, on constate une utilisation récurrente de termes qui, dans la société, qualifie plus l'adolescence, en sous-entendant une forme d'infantilisation des femmes détenues. Pour les surveillantes, les termes de « nanas », « filles », « cocottes », « petites pestes » sont vecteurs à souligner une immaturité et une dépendance chez certaines femmes détenues.

*« Certaines femmes sont plus soucieuses que d'autres. Bon, pas toutes, tu as des petites pestes aussi. Après elles peuvent être beaucoup plus dépendantes, glues, demandeuses ou chouineuses. C'est aussi assez compliqué, moi, il y en a une que j'ai vite recadrée car elle m'envoyait à peu près 3 courriers par jour, alors ça n'allait pas le faire, donc je l'ai vite recadrée. » CPIP.*

Face à ce constat, les surveillantes estiment souvent revêtir un rôle de mère ou d'assistante sociale.

*« Pour moi, ici, on est un peu des assistantes sociales. Et, quand on tombe sur des filles jeunes, on fait les mamans avec elles, on leur parle comme on parle avec nos enfants, il y a ce rôle-là » Surveillante 3.*

Cette distinction des femmes en tant que « fille » ou « madame » ne s'effectue pas sur une différenciation du fait de l'âge, comme cela se conçoit dans les représentations sociales communes lesquelles utilisent davantage ces termes pour caractériser des personnes de sexe féminin relativement jeune ou plus âgée, mais, ici, ils s'utilisent indépendamment de l'âge. Au travers de ces représentations institutionnelles, le terme « fille » permet pour le personnel de l'administration, de justifier ses actions auprès de femmes vues plus comme des personnes irresponsables et dépendantes, qu'il faut mater et assister, ce qui permet ainsi de justifier un certain cadrage « maternel » autorisant et justifiant un travail social et une plus grande tolérance de la part des surveillantes à leur égard.

Cette catégorisation des femmes détenues en tant que « filles » est d'autant plus visible qu'on constate l'utilisation d'autres termes, à l'inverse, pour désigner celles plus responsables et autonomes, dont les caractéristiques rejoignent plus les attendus sociaux des femmes adultes.

*« C'est le degré de prise en charge de la personne suivant le degré d'autonomie ou d'assistance. Les condamnées que j'ai avec moi, c'est des petites peines, sauf la bibliothécaire qui est un cas à part, et qui, aussi intellectuellement, est un cas à part. Tu as un niveau plus élevé, un travail psy qui a été fait*

*depuis 5 ans, une rétrospection, plus de verbalisation, le choix du mot juste. C'est différent des autres filles » CPIP.*

Ces entretiens montrent bien que les représentations institutionnelles reposent sur une logique genrée, qui organise les genres féminins en fonction d'une hiérarchie internes et qui aboutit à la production de marqueurs de différenciation qui va guider les femmes détenues de manière consciente ou inconsciente dans leurs actions. Ceci montre aussi que l'institution, bien qu'elle prétende avoir des pratiques et des stratégies neutres du point de vue du genre, contribue, au contraire, à renforcer des représentations institutionnelles de genre qui différencient « la fille » et « la femme ».

Ce terme utilisé de « fille » souligne une forme d'infantilisation, qui a en fait une incidence, en effet, sur les pratiques qu'on retrouve exclusivement en détention. On peut imaginer que la prison ramène les femmes vers des comportements d'adolescentes.

*« On a l'impression d'être retournées en maternelle quoi, on se bagarre pour une chaîne de télé, enfin voilà quoi. Alors que dehors, on n'en porterait même pas cas. Ah si, la dernière fois, il y en a une qui piquait une colère parce que l'autre lui a mangé son Bounty, donc voilà des enfantillages quoi. Ça a fait une histoire d'une semaine, donc c'est la maternelle. » Valérie.*

Et certaines femmes, considérées comme matures et autonomes par les surveillantes et par la CPIP, se donnent un rôle maternel face à ces autres femmes « filles » telle Nadine, qui a une réelle conscience de cette distinction.

*« J'ai d'excellentes relations avec les détenues, ça fait 5 ans que je suis ici. Je suis un petit peu la maman pour certaines, la mamie pour d'autres ». Nadine.*

Cette représentation genrée qui différencie la fille de la femme, met en lumière le caractère paradoxal de la prison au travers de deux injonctions qui se révèlent contradictoires. La première définie par G. Chantraine<sup>79</sup> est celle du « travail sur soi » et d'une « construction d'un projet » laquelle appelle à profiter de ce temps d'isolement du reste de la société pour revenir sur soi, se repenser pour se projeter.

*« Mais quand on voit que la personne, elle se pose, ça permet aussi un temps de réflexion, « bon ben là, il s'est passé ce qui s'est passé avant, maintenant c'est maintenant, cet espace-là, je vais l'utiliser pour moi, pour l'après ». Dès lors que l'on voit ça pour une personne, on sait déjà que ça sera sûrement mieux après. Quelque soit la forme du projet familial, professionnel, la recherche de logement,*

---

<sup>79</sup> Chantraine, G. *Prison, désaffiliation, stigmates. L'engrenage carcéral de l'« inutile au monde » contemporain*, Déviance et Société, vol. 27, no. 4, 2003, pp. 363-387.



*l'engagement dans les activités, autre chose que celui de dire que ça fait bien dans son dossier, ben, on sait que pour ces filles-là généralement, c'est bénéfique. » Surveillante 2*

Cette injonction à l'analyse réflexive, à la responsabilisation apparaît en contradiction avec ce que l'institution met en place en milieu carcéral qui instaure une deuxième injonction, celle d'obéir sans réel liberté de choix de vie carcérale. Ce système de contrôle institutionnel rend les détenues dépendantes de la satisfaction de leurs besoins et sans autonomie dans la gestion des actes de leur vie quotidienne. De plus, dans les discours, on repère une affirmation selon laquelle, la prison se doit être comme extra-muros où un véritable contrôle social des femmes s'opère.

*« Depuis que je suis arrivée, soit 10 jours après mon accouchement, ben, mon retour de couche, ils ne m'ont toujours pas vue. Je ne suis pas encore allée à l'infirmerie. Je n'ai pas eu de cachets pour me couper le lait. Ils n'ont pas regardé mon utérus pour voir si tout allait bien. » Valérie.*

*« Je leur ai demandé « Mais qu'est-ce qu'il faut faire pour être un peu seule ? » [...]. Les surveillantes ne peuvent rien faire sans l'aval de la chef » Danielle.*

Si on s'attache à observer la représentation de genre au regard de la classe sociale d'origine des femmes incarcérées, on prend conscience des disparités. Après le repérage dans le chapitre précédent de ces différences en terme de classe sociale, on voit apparaître des groupes issus de milieux soit défavorisés soit plus privilégiés. Cette appréhension des discours sur la classe sociale est nécessaire car il permet de mieux cerner la représentation de genre à laquelle ces femmes se réfèrent. Le genre, comme système de représentations sociales du masculin et du féminin, permet d'appréhender des modes de penser, d'agir et d'acquérir des normes genrées lesquelles se différencient selon la classe sociale d'origine de l'individu. En effet, par des attitudes, des aptitudes et des connaissances acquises au fil de processus de socialisation dans la famille, l'école et les positions de chacun dans ces microcosmes sociaux, l'individu se construit une vision sociale du monde où les rôles sont déterminés par des pratiques genrées qui perdurent grâce, notamment, aux habitus. Etant donné que ces manières d'être apparaissent comme spécifiques à chaque classe sociale voire même à chaque microcosme, il est nécessaire de s'attacher à repérer si, en milieu carcéral, la reproduction des habitus genrés reste conforme ou non à une certaine représentation sociale ou institutionnelle du genre. Ces deux injonctions contradictoires de « travail sur soi » d'une part, et de

soumission et « perte d'autonomie » d'autre part, amènent chez les femmes détenues des réajustements lors de la mise en place de stratégies leur permettant de s'attacher, ou inversement de se détacher des représentations institutionnelles véhiculées en détention.

*« Après j'essaye d'en tirer [de la prison] des choses positives mais ce n'est pas évident. Parce qu'il n'y a pas grand-chose de positif. On est très déresponsabilisée ici. C'est pour ça que si je peux travailler, ça serait bien. » Victoire.*

En fin de compte, ces injonctions contradictoires vont amener deux catégories distinctes : les femmes dites en « emprise » des représentations institutionnelles et celles en « déprise ». Les premières vont, consciemment ou inconsciemment, se conformer à ce qu'elles perçoivent des représentations jusqu'à aller au surinvestissement (néfaste ou bénéfique pour leur intégrité physique, psychologique ou sociale). A l'opposé, les secondes vont affirmer une forme de détachement des représentations institutionnelles dans l'objectif de conserver au maximum leur identité et leur intégrité et ainsi montrer que le paradoxe de ces injonctions peut aussi conduire à une déprise du genre. Ce phénomène de « déprise » se met en place pour éviter des modifications trop importantes des habitus, sachant que les femmes interrogées, de par le caractère provisoire de leur détention, sont amenées à réinvestir une vie extra-muros. L'objectif en détention est donc pour elles de conserver au maximum ce qui leur apparaît comme essentiel pour la qualité de leur existence en prenant appui sur leur passé qui se retrouve ainsi valorisé.

*« J'ai repris mes études, j'ai appris à dire non, à m'ouvrir sur d'autres horizons. J'ai appris à faire de la peinture sur soie. Je les expédie à l'étranger, parfois même en Belgique. Enfin, voilà, ça me permet de me dire aussi qu'à ma sortie, ça va me permettre de penser à moi, ce que je ne faisais jamais avant. Donc prendre du temps pour soi, ici, c'est l'endroit rêvé. On apprend à déculpabiliser quand on se dit ne penser qu'à soi, moi, je pense que c'est essentiel. Je pense que si ça serait à refaire, je ferais la même détention, enfin la même évolution pendant ma détention. Je me sens équilibrée. » Nadine*

Dans ces mots, on remarque que Nadine est dans une sorte de surinvestissement qui s'exprime à travers un engagement très important dans un cursus universitaire suivi en détention. En modifiant sa façon d'être, ses comportements, elle va même changer sa façon de penser le monde carcéral en le qualifiant d'« *endroit rêvé* ». On comprend alors toute la force de cette injonction du « *travail sur soi* » qui s'impose à elle en termes de « *ne penser qu'à soi* ». De ce fait, par son discours, Nadine apparaît en emprise totale quant aux

représentations institutionnelles. Cette nécessaire modification de soi que prône l'institution s'opère chez certaines femmes. Irène, elle aussi, marque son emprise face aux représentations institutionnelles en expliquant que la prison lui a permis de se « *remettre dans le bon chemin* », elle revient aussi sur le caractère infantile de ses anciens comportements en utilisant l'expression « *fini les bêtises* ». Dans ces deux cas, le surinvestissement n'apparaît pas comme néfaste puisqu'il est constructeur de « *soi* ». Cependant, à contrario, l'emprise peut s'avérer plus problématique, comme pour Sylvie.

« *Depuis que je suis là, j'ai rarement pris autant de cachets. Et d'ailleurs, je me suis habituée et donc ils ne me font plus d'effets, donc ça va être galère pour arrêter. Ouais et je pense que c'est un vice, c'est pour être au calme. Pour garder les filles tranquilles. Et moi, je n'ai pas dit non car j'ai voulu que ma détention passe vite et puis au final, ça ne passe pas plus vite parce que je me suis habituée aux cachets et si je les prends pas, je suis en manque. Je suis déjà dépressive donc ça risque d'être très compliqué pour moi à la sortie.* » Sylvie.

La distribution de médicaments en détention démontre que l'injonction institutionnelle de sécurité entraîne Sylvie dans une addiction aux psychotropes, conduite à laquelle elle se soumet de son plein gré, bien qu'elle reconnaisse, en fin de compte, que celle-ci peut être néfaste à sa santé présentant même une réelle complication pour sa future réintégration sociale. Elle reste, cependant, tout à fait consciente des objectifs institutionnels de cette prise médicamenteuse, à savoir assurer la tranquillité au sein de la détention en tenant « *les filles tranquilles* ». La résignation et la soumission sont des caractéristiques d'une forme d'emprise néfaste, de « *vice* » où les individus vont même jusqu'à se mettre en danger pour se conformer aux représentations institutionnelles. Cette rupture avec le « *soi d'avant* » est d'autant plus visible lorsque Danielle affirme « *dans tous les cas, j'allais tout accepter.* »

Cette emprise, qui génère une forme de soumission aux injonctions institutionnelles, poussant l'acteur à modifier, parfois même en profondeur, ses habitus, devient possible en raison de l'essence même de l'institution carcérale et de son caractère coercitif et afflictif. Or, il faut noter que cette soumission des individus s'effectue sur « *des personnes ou sur des groupes par ailleurs fortement dotés en capacités et en ressources – c'est même leur dotation qui en fait souvent les cibles privilégiées* »<sup>80</sup>, telle Nadine, issue d'un milieu privilégié qui va, en détention, se surinvestir en obtenant pas moins de sept diplômes et en s'impliquant fortement dans son travail de bibliothécaire au sein du quartier femmes.

---

<sup>80</sup> Chateauraynaud, F. *L'emprise comme expérience*, SociologieS [En ligne], Dossiers, Pragmatisme et sciences sociales : explorations, enquêtes, expérimentations,

A l'opposé de cette forme d'emprise qui conduit certaines à modifier leurs habitudes de classe et/ou de genre, d'autres détenues marquent, en revanche, une certaine distanciation vis-à-vis des représentations institutionnelles. L'institution carcérale, de par le fait qu'elle est un univers clos et contraignant, met les individus dans une forme de dépendance accrue et quotidienne pouvant entraîner une perte des repères identitaires, géographiques et sociaux. On observe des femmes, qui, pour maintenir une certaine linéarité identitaire opèrent des choix pour voir perdurer une forme d'équilibre dans le temps carcéral et dans le nouvel espace qu'est la prison, en opérant des réajustements face aux contraintes externes. « *Ces aménagements sont autant de manières de s'assurer de son identité, autant de manières de disposer des repères pour la mémoire, assurer une continuité entre le passé et le présent, de s'orienter dans un monde familier (le « chez-soi ») et d'exprimer sa volonté* »<sup>81</sup>. Ces femmes en déprise montrent, dans leurs propos, une certaine constance identitaire. Ces procédures et techniques leur permettent de pallier les déficiences, en s'appuyant sur une valorisation de leur passé pour conserver une certaine maîtrise de leur histoire, telle Marie, une des seules femmes interviewées affirmant un réel détachement quant aux représentations institutionnelles.

- « *Les surveillantes, elles, se foutent de ma gueule quand je suis maquillée, mais moi, j'ai tout cantiné. Parce que moi, je ne fume pas et je préfère acheter du maquillage plutôt que des clopes. C'est vachement important pour moi, surtout pour aller au parloir parce que si je ne me maquille pas, mon mec, il va savoir que ça ne va pas.* » Marie.

Dans le discours de Marie on identifie des stratégies, qui ont pour objectif la conservation de l'identité. Cette constance pour Marie s'effectue par le maintien des habitudes de maquillage, ce qui montre bien une forme de détachement devant certaines représentations institutionnelles, car bien qu'elle constate la moquerie des surveillantes vis-à-vis de son attitude, elle préfère ne pas réagir à cela mais plutôt s'inquiéter du regard que son conjoint porte sur elle. On remarque aussi, ici, que l'ironie des surveillantes devant la volonté de Marie à vouloir rester féminine en détention indique que cette attitude n'apparaît pas être une norme en milieu carcéral. Marie tente, par le biais du maquillage de conserver une certaine linéarité dans son identité, pour « *garder la face* » ou « *faire bonne figure* »<sup>82</sup> devant ses

---

<sup>81</sup> Gagnon, E. *La déprise comme interrogations : autonomie, identité, humanité*, Gérontologie et société 2018/1 (vol. 40 / n° 155), p. 33-44

<sup>82</sup> GOFFMAN E. 1974 (1967), *Les rites d'interaction*, Paris, Minuit.

proches. Cette femme en voulant garder la maîtrise de son image réajuste ses pratiques dans un milieu contraignant sans pour autant opérer une modification en profondeur de son habitus de classe ou de genre.

Cette analyse fait alors émerger deux figures chez les femmes incarcérées. On remarque que l'univers carcéral, microcosme particulièrement contraignant, a un impact sur l'identité, impact différent selon le type de femmes. En effet, il ne faut pas oublier que l'individu, malgré sa soumission et sa distanciation à un milieu social reste, plus ou moins consciemment, acteur de sa détention. Les représentations et le poids des injonctions (progression versus régression identitaire) provoquent des réactions diverses selon les femmes détenues. Comme décrit précédemment, la représentation des femmes par les surveillantes et les CPIP a mis en lumière une distinction entre celles qu'elles qualifient de « filles » et celles de « femmes ». Dans un premier temps, on peut mettre en corrélation que les dénommées « femmes » par l'institution sont généralement celles qui intègrent les contraintes carcérales en mettant en place des processus pour ajuster leur identité afin de répondre aux attentes carcérales. De ce fait, les femmes détenues modifient leurs manières d'être, de penser et d'agir en fonction des attentes institutionnelles. Ces ajustements, ce processus de conformation voire ce surinvestissement dans les représentations institutionnelles caractérisent une forme d'« emprise » laquelle peut s'avérer soit positive (passage de diplômes/ participation maximale à des activités) ou soit négative (prise de psychotropes). Cependant, l'institution, bien qu'elle en soit l'instigatrice puisqu'elle organise la distribution de psychotropes, ne cautionnera, ni ne reconnaitra ses attitudes addictives comme des réponses à ses propres attentes qui, ici, visent à assurer la tranquillité en détention. De ce fait, l'institution semble voir ces femmes comme des filles immatures, dépendantes et sans réelle volonté de se prendre en charge.

Dans un second temps, certaines femmes, en tentant de se différencier des autres par des pratiques conformes à la conservation maximale de leur identité, montrent une forme de « déprise » vis-à-vis des représentations institutionnelles. Elles gardent une constance dans leurs propos, veillent à privilégier l'authenticité de ce qu'elles sont intra-muros par rapport à ce qu'elles se définissaient être extra-muros. Elles ne sont donc pas dans un surinvestissement. De ce fait, ne correspondant pas aux représentations institutionnelles qui sous-entend une forme de soumission au profil type idéal de la femme détenue, elles semblent toujours être considérées, par l'institution, comme des adolescentes, ce qui provoque une forme de moquerie et de déconsidération. A l'inverse, le surinvestissement,

telle une soumission extrême, est fortement reconnu et semble apprécié. Comme par exemple, le fait que la grande majorité des femmes ont répondu favorablement à ma sollicitation d'entretien en indiquant vouloir participer à toutes les activités proposées quels qu'en soient la nature et le contenu ; l'objectif étant, selon elles, de montrer qu'elles répondaient favorablement à toute proposition émanant de l'institution. D'ailleurs, certaines m'ont demandé une attestation de présence.

### c) Maternité

L'analyse de ce sujet d'étude ne peut être complète sans s'attacher à la problématique de la mère détenue. En effet, au regard de l'institution et surtout des représentations sociales, la maternité est la principale distinction entre hommes et femmes. De ce fait, dans l'institution carcérale, l'injonction à un féminin traditionnel maternel s'applique de manière visible et explicite au quartier de femmes. Au travers des représentations institutionnelles, on retrouve clairement la distinction entre la « femme », la « fille » et la « mère » et entre les « mères » et les « autres », distinction rendue visible lorsqu'on s'intéresse aux discours du personnel pénitentiaire.

*« Il y a déjà des catégories d'âges et aussi de psychopathologies, sans parler de la catégorie pénale, ça ne rentre pas en ligne de compte. Ah ! Si, après, il y a une différence avec les mineurs quand même et celles aussi qui ont les petits qui viennent avec elles. »* Surveillante 2.

*« Il y a le côté « J'aime pas faire de différences hommes-femmes », mais chez les femmes, il y a peut-être le côté « mère de famille » à qui on doit prêter plus d'attention »* surveillante 2.

Concernant cette distinction femme/mère, C. Cardi précise que « la référence à la maternité sert également à définir le statut social des détenues, en comparaison à celui des hommes. »<sup>83</sup>. Cependant, cette catégorisation à partir de la maternité ne s'effectue que lorsque que les femmes ont avant tout des enfants en bas âge avec elle, comme dans le cas de Valérie qui, après notre entretien, a pu intégrer la nurserie avec son bébé, jusque-là placé en famille d'accueil. Cependant, le statut de « mère » prend une toute autre connotation pour celles qui sont condamnées pour des délits et des crimes portant atteinte à l'intégrité physique, psychologique ou sociale d'un enfant ou qui sont déchues de leurs droits maternels.

---

<sup>83</sup> Cardi, C *Le féminin maternel ou la question du traitement pénal des femmes*, Pouvoirs, vol. 128, no. 1, 2009, pp. 75-86.

Effectivement, dans les discours du personnel, on observe pour ces cas-là une assignation au statut de « mauvaise mère ».

*« Une mère qui vient me voir pour me dire « mais, moi, je suis pas une femme, mais une mère » avec moi, ça ne marche pas, surtout avec une femme où les enfants sont placés. Je suis très critique là-dessus. » CPIP*

D'ailleurs, face à ces « mauvaises mères », le personnel a tendance à accentuer sa mission de surveillance. Le contrôle est plus intensif et continu. Aussi, en nurserie, il faut protéger la mère tout en la plaçant sous surveillance car elle est perçue comme une femme à risque pour son enfant de moins de 18 mois. Le risque n'est pas seulement d'ordre sécuritaire mais surtout éducatif et psychologique. Il existe alors une injonction à la mise en place d'une « bonne distance »<sup>84</sup> entre la mère et son enfant car, selon C. Cardi, on reproche souvent aux mères détenues une fusion trop marquée avec leur enfant ou, à l'inverse, un désintéressement flagrant.

*« L'autre, elle est sans arrêt dans le lit avec son bébé. Elle dit qu'elle est tout le temps fatigué, le petit est sans arrêt couché avec elle. Ce n'est pas faute de lui dire, mais bon, le petit a de la chance, il part à la crèche deux fois par semaine. » Surveillante 1.*

*« On fait attention quand il y a les enfants, on observe beaucoup, notamment, pour voir si avec la mère, il y a une fusion, une corrélation, une fusion positive, constructive parce que des fois, ce n'est pas le cas » Surveillante 2.*

En s'appuyant sur l'observation des quartiers des femmes mères, C. Cardi<sup>85</sup> admet que la construction du genre féminin en prison est axée principalement sur la maternité. Être femme, c'est avant tout être « mère de ». Cette catégorisation relative au statut de mère se répercute dans les discours, tant du personnel que des détenues. Certaines montrent un surinvestissement dans leur rôle de mère, en occultant presque totalement celui de femme. Revenons sur le cas de Valérie, cette femme qui avait accouché 10 jours avant son incarcération (18 mois pour trafic de stupéfiants) et pour laquelle le bébé avait été immédiatement placé en famille d'accueil, affirmait faire tout son possible pour ramener sa fille à ses côtés en détention. A ce moment, elle manifestait souvent le manque dû à l'absence

---

<sup>84</sup> Cardi, Coline. *La « mauvaise mère » : figure féminine du danger*, Mouvements, vol. n° 49, no. 1, 2007, pp. 27-37.

<sup>85</sup> **Cardi C.**, « Les quartiers mères-enfants : l'« autre côté » du dedans », *Champ pénal/ Penal field* [En ligne], Vol. XI

de l'enfant comme très difficile à vivre pour elle et faisait l'objet de propos critiques de la part des surveillantes.

*« J'en ai une [surveillante], quand j'ai fait appel au juge pour avoir ma fille et que j'en parlais avec une détenue dans les couloirs, elle [la surveillante] m'a répondu « De toute façon, c'est votre punition si vous n'avez pas votre fille ». Ma punition, ce n'est pas de ne pas voir ma fille, c'est d'être en prison. Ça fait un peu double peine, avec du jugement en plus » Valérie.*

Les propos de la surveillante sous-entendent que la séparation de la mère avec ses enfants n'est pas vue comme une injustice mais plutôt comme une justice. Or cette punition supplémentaire finit par rendre confus et secondaire le réel motif d'incarcération. En effet, à la différence des hommes, le rôle maternel des femmes détenues, devient un moyen de contrôle et de pression ou de « répression » verbale. On comprend mieux alors tout le paradoxe des injonctions : la mère doit alors se montrer comme une « bonne mère ». Or si on s'attache aux reproches émis, la première tâche d'une mère est de ne pas commettre de délits et donc si elle est séparée de ses enfants, ceci est alors expliqué comme une « juste » punition. De ce fait, ce type de discours met en relief une certaine représentation institutionnelle de la mère détenue, qui conduit alors une remise en question de ce rôle maternel quelque soit le motif d'incarcération. Dans le cas de Valérie, son statut de « bonne mère » est alors remis en cause dans les discours alors que son motif d'incarcération ne concerne pas son rôle maternel. Pour tenter de lutter contre ces préjugés, la femme incarcérée doit alors prouver qu'elle sait être une « bonne mère » et montrer que son incarcération ne peut avoir le moindre impact sur ce statut.

*« C'est très important, ça nous rattache à notre vie quoi. Continuer à faire le ménage, continuer à garder son rôle de mère aussi. Je téléphone ou dans le courrier, je leur [à ses enfants] dicte des choses, pour qu'ils continuent à faire comme d'habitude. » Valérie.*

Ici, on note une forme de surinvestissement cherchant à démontrer qu'on peut rester une « bonne mère » en incarcération et ce, bien que l'enfant soit absent. Nombreuses femmes interrogées utilisent divers moyens pour conserver leur identité de mère.

*« Quand on parle de nos enfants, de la vie en dehors. Ben, c'est surtout quand on a des coups de blues, tout ça, d'en parler avec d'autres, qui ont aussi des enfants. » Valérie.*

Ces discours tendent à prouver que l'enfant reste au centre des préoccupations de la détenue-mère. Malgré l'absence, la rareté des liens familiaux (du fait de l'éloignement du lieu de détention avec la résidence des enfants) voire malgré la condamnation pour tentative d'infanticide comme pour Danielle, l'enfant reste omniprésent dans les propos. On remarque



que parler de l'enfant, se réinventer un rôle de mère parfaite et s'imaginer la mère qu'on n'a jamais été peuvent apparaître comme une forme de résilience pour les femmes détenues permettant de réguler leurs propres émotions, leur culpabilité mais aussi de renforcer des liens sociaux ou de donner un aspect certes fictif mais combien positif à leur vie.

Pour illustrer ces propos, il est important de revenir sur une analyse globale de l'entretien de Danielle. Je constate très vite qu'elle parle beaucoup de ses fils en des termes fusionnels alors que pour sa fille aînée âgée de 21 ans, la relation mère/fille apparaît confuse et compliquée. Aussi, elle indique être proche et très protectrice avec son fils de 12 ans, lequel est en foyer et multiplie les fugues. Le discours de cette mère cherche à minimiser, à excuser les comportements déviants de son fils. A contrario, Danielle manifeste une méfiance vis-à-vis de sa fille aînée laquelle, dit-elle, adopte un rôle de mère envers le reste de la fratrie dès le moment où Danielle, sa propre mère faillit dans ses fonctions maternelles.

*« On est vraiment une bulle. La famille, c'est important. Enfin mes trois loulous. [...] Mais, ma fille adopte un rôle de protectrice, même quand je suis là, elle prend mon rôle » Danielle.*

Ensuite, au fil de l'entretien, Danielle avoue son motif d'incarcération qui est en fait, une tentative d'homicide jugé volontaire, qu'elle qualifie, quant à elle, d'involontaire, à l'encontre de sa fille aînée, âgée de 14 ans lors des faits.

*« Mon jugement était soi-disant une agression avec arme sur mineure de moins de 15 ans. Alors que moi, j'ai lancé le couteau sur une table. Mais, quand on est vraiment poussé à bout et soutenue par personne... » Danielle*

Les maternités de Danielle se sont effectuées autour des nombreux dispositifs de contrôle de la parentalité, son discours sur ces enfants est marqué par la présence d'une éducatrice avec laquelle elle dit être en perpétuel conflit. Le suivi de ces enfants par les travailleurs sociaux et l'attitude maternelle de sa fille aînée envers ses autres enfants entraîne chez Danielle la sensation d'une dépossession de son rôle maternelles, ainsi qu'elle l'explique :

*« Oui, c'est comme ça depuis 5 ans. Là, j'ai un dossier qui le prouve. Bon, oui, j'ai pété les plombs, il y a 5 ans. C'est un problème entre ma fille et moi. Mais voilà, là, avec cette éducatrice, c'est un problème relationnel, donc moi je ne suis pas d'accord car ça atteint mes autres enfants. Voir Dylan\* un samedi par mois, parce qu'elle [l'éducatrice] l'a décidé avec des excuses bidon pour faire valoir ça » Danielle.*

De plus, lors d'une de mes visites au quartier femmes, Danielle m'interpelle pour que je vienne voir la photographie de ses enfants accrochée à la porte de sa cellule. Dans l'enfermement carcéral et surtout l'éloignement familiale, la maternité s'embellit, se valorise, se fantasme et se déploie « chaque jour autour d'objets ordinaires [...] la présentation d'albums photo constitue l'occasion d'administrer la preuve d'une maternité effective, de

*faire le lien avec le passé, même si la maternité de ces femmes s'inscrit plus dans un espace de projection, voire dans un processus de report.* »<sup>86</sup>

Certaines femmes surinvestissent leur rôle de mère en détention. En revanche, pour d'autres, alors que la maternité avant leur incarcération faisait l'objet d'un investissement exclusif, au détriment de toute autre sphère sociale, la détention a produit l'effet inverse. En effet, on observe chez certaines un discours avec « *une volonté de se dessaisir d'un exercice quotidien de leur parentalité* »<sup>87</sup>. Une fois en détention, du fait de l'éloignement et de l'enfermement, ces femmes ont alors été dans l'obligation de cesser de vouer leur temps et leur esprit à leur famille, en concédant, en fin de compte, qu'elles s'étaient oubliées à vouloir ne se réaliser qu'à travers leurs enfants. L'injonction de « prendre du temps pour soi » revêt une forte signification et cette déprise de la maternité a lieu parce que ces femmes avouent une certaine incomplétude une fois ce retour sur soi effectué.

*« Quand on a 6 enfants, j'avais besoin de me construire pour savoir si j'étais capable de faire autre chose que d'élever des gamins. Une femme, ce n'est pas qu'une mère, c'est une femme, il faut avoir une vie, un travail à côté. C'est important »* Victoire.

Victoire, qui a dédié la majorité de son existence à élever sa famille nombreuse, souhaite maintenant surinvestir un rôle de femme qu'elle dit avoir mis de côté pendant de nombreuses années. On peut comprendre ici que l'incarcération provoque « *une rupture communément perceptible dans leurs discours, au sein desquels on identifie qu'il engendre une inflexion dans leur positionnement vis à vis de la maternité* »<sup>88</sup>.

*« Ah, ben, il [le père des enfants] m'a écrit trois phrases, il m'a reproché d'être en détention, non pas parce que j'avais fait une connerie mais parce que je le laissais dans la merde. J'ai pensé « Ben, tu vas t'en sortir, mon petit gars, au pire, il y a les assistantes sociales ! ». Bon, il s'en est sorti, enfin je pense. »* Victoire.

Le discours marque bien une forme de détachement envers son ancienne image de mère, montrant un certain lâcher prise allant même jusqu'à consentir au père un passage de relais vers une assistance sociale s'il ne tient pas son rôle de père.

On constate alors que l'univers particulièrement contraignant de l'incarcération amène parfois les femmes à renégocier leur rôle de mère. Elles opèrent et réajustent leurs pratiques suivant les priorités d'une de leurs identités, elles veulent se voir plus mère ou se voir plus

---

<sup>86</sup> Pothet, J., *Déprises et réajustement de la maternité. Regards sur les expériences de femmes ayant fait placer leurs enfants* », Genre, sexualité & société, 2018

<sup>87</sup> Ibid

<sup>88</sup> Ibid

femme, en passant soit par une survalorisation de leur statut de mère, soit par une reconquête de celui de femme, mais n'envisagent à aucun moment de pouvoir être les deux en même temps. Cependant, on remarque que les femmes, ayant « faillit » à leur rôle de mère avant l'incarcération (placement des enfants, homicide contre les enfants), tentent par différentes stratégies se réapproprier ce rôle. En effet, « *leur maternité représente une épreuve, voire un fardeau, le statut de mère constitue une ressource identitaire dont elles ne souhaitent se dessaisir, et même qu'elles revendiquent, a fortiori lorsque l'exercice de leur maternité devient compromis et contraint.* »<sup>89</sup>. Pour d'autres, les conséquences de l'incarcération (séparation avec les enfants) provoquent, une renégociation de leur identité qui n'est plus uniquement celle de mère. Elles mettent en avant leur identité de femme jusqu'alors laissée de côté voire à l'abandon. L'incarcération leur permet de modifier, de faire bifurquer leur trajectoire de vie, en investissant d'autres sphères telles que le travail ou l'obtention de diplôme. La détention entraîne, de facto, un retour sur soi, une construction ou une recomposition d'une identité.

#### d) Stratégies des femmes incarcérées.

Comme nous l'avons précisé, l'univers carcéral conduit les femmes détenues vers une adaptation, une renégociation de leur identité face aux nouvelles interactions sociales qui se mettent en place en prison que ce soit en termes de classe sociale, de genre et de maternité. L'image stéréotypée de la femme détenue est omniprésente et s'impose à elles. L'objectif explicite de l'incarcération est de contraindre puis de « redresser » en vue de réinsérer les personnes jugées hors la loi, hors de la norme sociale, d'annihiler les comportements considérés comme déviants afin de remettre ces personnes en adéquation avec les normes sociales. Cependant, nous comprenons ici que cette image stéréotypée conduit certaines détenues vers des réflexions opposées. Car l'enfermement reste un lieu et un temps « figés » où il est possible d'expérimenter et de mettre en place des réflexions et des actes ayant pour but : la sortie et la réinsertion sociale. Les stratégies visent alors à se penser en prison pour mieux se projeter à l'avenir dans la société, avenir qui peut être fantasmé puisque la prison est sentie comme une rupture avec la vie « d'avant » souvent bien trop chaotique et déstructurante pour la garder telle qu'elle en sortant. De ce fait, les injonctions aux normes et représentations s'imposent plus ou moins explicitement ou s'opposent à soi. Devant cet

---

<sup>89</sup> Pothet, J., *Déprises et réagencement de la maternité. Regards sur les expériences de femmes ayant fait placer leurs enfants* », Genre, sexualité & société, 2018

objectif de sortie, ces injonctions et ces représentations, les femmes mettent en place des stratégies plus ou moins conscientes visant à intégrer ou non, un idéal-type de femme attendu dans la société. Ces stratégies d'adaptation ou de conformité visent aussi à faciliter un vécu carcéral et à promouvoir une sortie de l'enfermement qu'elle soit physique ou psychologique. Pour certaines femmes, les stratégies utilisées vont être de privilégier une adaptation totale au milieu carcéral et à ses attentes. En effet, certaines marquent une corrélation avec les normes carcérales et les représentations institutionnelles. D'ailleurs, elles sont souvent catégorisées d'une part, de « détenue-victime » et d'autre part, de « détenue-patiente ». Les « *détenues-victimes* » apportent une attention particulière à démontrer que leur déviance est du ressort de difficultés survenues dans leur vie passée, qu'elles qualifient de particulièrement difficile (foyer déstructuré, violence familiale et conjugale). Elles vont elles-mêmes jusqu'à nier leurs capacités d'agir selon leurs propres choix. Elles se présentent comme des êtres totalement démunis face à une forme de déterminisme de leurs conditions d'existence. Pour ces femmes, le passage en prison était inscrit dans leur trajectoire de vie qui n'est qu'une succession d'épreuves fatales. Certaines victimes vont même devenir des « détenues patientes » en pathologisant leur vie, leur détention, voire leur délinquance. Ce sont les cas de Danielle et de Sylvie qui insistent sur une forme de fatalité dans le récit de leurs conditions d'existence pré-carcérale. L'une explique par la reconnaissance d'une pathologie, son passage à l'acte : sa bipolarité l'a irrémédiablement conduite au « *pétage de plomb* » et donc involontairement à une tentative d'homicide sur son propre enfant. Par cette posture de malade, elle tente ainsi de se déresponsabiliser et à fortiori de lisser son image de femme infanticide pour faciliter son vécu carcéral.

*« Et puis mon traitement et mon suivi psychiatrique, j'ai quand même beaucoup de montées et descentes. Là, vendredi, je les ai vus en urgence parce que j'ai craqué. Donc, au début, je leur ai demandé « Mais, qu'est-ce qu'il faut faire pour être un peu seule en cellule pour pouvoir décompresser ? » Elle me dit que je ne pouvais pas, « Tout ce qu'on peut faire c'est augmenter le traitement ». Een détention, on ne peut pas me changer de cellule. » Danielle.*

Pour Sylvie qui se pose en victime de son milieu d'origine (foyer, fugue, bagarre), la stratégie s'effectue aussi sur une « pathologisation » de sa peine. C'est pendant son incarcération qu'elle décide de suivre une prescription médicale. Ce suivi médical et cette prise thérapeutique répondent à une attente institutionnelle de priorité de soin. Aussi, dans ce cas et dans d'autres, une Commission d'Application des Peines (CAP), se réunit mensuellement en présence du Juge d'Application des Peines avec pour objectif de recenser les efforts de soins entre autre, effectués par les personnes détenues en préparation à leur sortie et si ils sont

conséquents, le juge peut statuer sur une remise supplémentaire de peine (RPS). Lors de mes nombreuses observations, je constate toute l'importance pour la justice d'observer la personne consentant à un suivi par l'Unité de Soins Somatiques et Psychiatriques. D'ailleurs, la représentation institutionnelle tend à voir les personnes détenues comme des personnes vulnérables souffrant de nombreux troubles psychiatriques. De ce fait, la distribution de médicaments se banalise jusqu'à s'institutionnaliser en détention. Les personnes détenues aux pathologies plus ou moins diagnostiquées demandent la prescription de psychotropes.

Cette prise excessive de médicaments est d'ailleurs constatée par d'autres femmes détenues, qui tentent alors de se mettre à distance face à ce type de femmes. C'est le cas de Marie, 21 ans, qui, dans l'intégralité de son discours, apporte une attention particulière à se détacher de ce type de femmes. Les termes utilisés à plusieurs reprises tels que « *gogoles* », « *cachtonnées* » et « *maison de retraite* » tendent à démontrer cette distanciation. En effet, dans son entretien, elle m'explique que plus de la moitié des femmes incarcérées prennent des médicaments, sont toxicomanes ou ont des troubles psychiatriques.

*« Une prison de « maison de retraite ». En fait, il y a beaucoup de « cachtonnées » [filles qui prennent des cachets] ici. C'est beaucoup de pathologies, trop de pathologies. La plupart des filles, ici, elles sont cachtonnées » Marie.*

La stratégie de Marie s'apparente à une stratégie d'évitement, de distanciation pour ne pas être assimilée à ce qu'on peut considérer comme relevant de la représentation institutionnelle de « la femme incarcérée ». Cependant, cette stratégie d'évitement ne s'impose pas sur l'ensemble de la vie carcérale, car Marie reconnaît participer aux activités, tout en précisant bien et de manière explicite que cela est uniquement dans l'objectif d'accélérer et d'assurer une éventuelle sortie conditionnelle.

*« Je me suis inscrite à l'école mais ce n'est pas de mon niveau, c'est CE2 donc j'y vais sur pour les RPS [remise de peine supplémentaire] sinon je vais au sport. Sinon, je fais des activités de temps en temps comme le modelage ou aller voir le film sur l'addiction. » Marie.*

Le film que Marie mentionne, j'ai pu le visionner lors de mon stage. Il a été entièrement réalisé par des détenus lors d'ateliers socioculturels autorisés par l'administration pénitentiaire et montre les témoignages de professionnels et de personnes incarcérées concernant les différentes problématiques liées à l'addiction. Marie qui se confie dans ce court-métrage est très critique voire virulente sur tout ce qui concerne la consommation de drogues qu'elles soient licites ou illicites. Dans ces paroles et dans le ton qu'elle utilise, on

comprend que son militantisme anti-drogue vise avant tout à persuader qu'elle n'a pas ce vice et à se distinguer des certains profils de détenues.

On retrouve chez d'autres cette volonté de se distancier de cette représentation institutionnelle se fait au travers d'autres stratégies. En effet, chez certaines femmes, on constate un surinvestissement total et maîtrisé du temps de détention. Nadine, depuis qu'elle est en détention, ne cesse de suivre des études et a obtenu plusieurs diplômes universitaires.

*« Ici, en incarcération, j'ai obtenu 7 diplômes depuis que je suis là. J'ai passé mon DAEU pour aller en fac sans bac et là, j'ai fait deux ans de prépa pour la sociologie. Et là je suis en première année de sociologie. Le DAEU, c'était avec l'université. Je suis la seule chez les femmes » Nadine.*

Cette implication extrême dans les études valorise la détention de Nadine, elle lui confère une image positive de détenue, ce qui lui permet de se défaire de cette image des femmes incarcérées oisives et passives attendant simplement leur sortie de prison. A la fin de l'entretien, elle me remercie d'être la première personne depuis son incarcération, il y a cinq ans de cela, qui s'intéresse enfin à « ce que certaines personnes appellent les « déchets » » et d'avoir pu enfin lui permettre d'exprimer que toutes ne sont pas des « déchets sociaux ». On comprend, ici, que Nadine répond aux attentes carcérales d'un « travail sur soi » et de la « construction d'un projet », par une surqualification professionnelle laquelle ne correspond pourtant pas au futur métier de « peintre sur soie » auquel elle se destine, une fois libérée.

Victoire exprime aussi sa volonté d'utiliser son temps carcéral utilement, en essayant de s'adapter au mieux aux injonctions paradoxales qui existent en détention : déresponsabilisation et autonomie.

*« On est très déresponsabilisées ici. C'est pour ça que si je peux travailler, ça serait bien parce que je me sentirai moins inutile ici. Elle m'a fait sous-entendre que le poste serait pour moi, donc je suis super contente. On a besoin de se dire, enfin, c'est une façon de ne pas se désocialiser et de pas perdre l'habitude de faire quelque chose. Là, la chef m'a proposé de faire un travail bénévole, ben, j'ai dit « oui » tout de suite. C'est pour aider, les bacs à fleurs, le jardin pour mettre la terre. » Victoire.*

Enfin, une autre stratégie, celle de la maternité, est fortement contrôlée par la justice. Car depuis 2013, un avis du CGLPL relatif « aux jeunes enfants et à leurs mères détenues », publié au Journal Officiel de septembre 2013, demande aux juges d'aménager les peines des mères détenues avec enfants, voire qu'elles bénéficient d'une suspension de peine pour maternité ou accèdent à une libération conditionnelle. Donc, certaines peuvent chercher à tirer avantage de cette spécificité. Et au sein du quartier femmes, il existe deux « cellules » appelées nursery pouvant accueillir une mère et son enfant de moins de 18 mois qui sont

actuellement occupées. Les deux mères qui y sont ont fait l'objet de nombreuses discussions plus ou moins formelles au sein de la prison.

*« Il y en a qui le [l'enfant] veulent parce que ça sert aussi un gamin, pour les remises de peine, pour la sortie, la conditionnelle parentale. »* Surveillante 1.

L'infirmière de la PMI qui rencontre régulièrement les deux mamans, admet que Valérie remplit parfaitement son rôle de mère, *« elle s'occupe très bien de son enfant »* mais qu'en revanche, pour l'autre mère, la relation avec son enfant est quasi-inexistante. Elle résume alors tous les dysfonctionnements constatés en une expression : *« mère complètement passive sans aucune fusion avec son enfant »*. D'ailleurs, cette différence dans les comportements maternels de ces deux mères est notée également par les surveillantes lesquelles ont rapidement accentué leur surveillance en nursery.

*« Avec Valérie, on sait très bien que tout va très bien rouler. Même avant qu'elle arrive, la petite, on le savait. L'autre que l'on a, elle est sans arrêt dans le lit avec son bébé, elle dit qu'elle est tout le temps fatigué, le petit est sans arrêt couché avec elle »* Surveillante 1.

Loin de négliger le bénéfice de la maternité que C. Cardi qualifie de « bénéfice secondaire », il peut paraître compréhensible que certaines femmes puissent l'envisager à leur avantage. Pour illustrer ce propos, l'infirmière de la PMI m'explique qu'elle a du annoncer à la seconde femme qu'étant toujours en préventif, elle risque d'être séparée de son enfant. Elle ne peut bénéficier d'aucun aménagement de peine dès lors qu'elle n'a pas encore été jugée. Or lorsque cette mère reçoit cette information, elle s'insurge et *« ce n'est pas possible, l'Etat français ne peut pas me faire ça, je sais que je vais sortir avec mon enfant »*. Avec ces mots, on comprend bien toute la stratégie qui se met en place autour de la maternité où la femme projette une échappatoire à son incarcération en mettant en avant son statut de mère de jeune enfant. Quant à Valérie, même si elle peut de bénéficier d'une remise de peine, on ne peut pas en conclure qu'elle est dans la même stratégie.

En conséquence, bien que l'univers carcéral reste un microcosme particulièrement contraignant, il ne faut pas négliger le fait que les femmes détenues possèdent des marges de manœuvres, certaines libertés d'actions qui leur permettent d'améliorer leurs conditions d'incarcération voire d'anticiper leur libération. Cette prise de conscience sur la détention des femmes nous permet de ne pas les voir uniquement comme de simples êtres passifs et soumis mais plutôt comme les actrices de stratégies plus ou moins conscientes, stratégies moins frontales et plus subtiles que celles des hommes car ces femmes visent aussi et surtout à éviter la mise en isolement ou la sanction et à garantir un certain confort durant leur incarcération.

La typologie de C. Cardi a visé en 2007 à catégoriser les femmes détenues en trois groupes majeurs suivant des personnalités types de criminelles dites « clientes déviante, conforme, hors cadre/hors genre ». Bien loin de vouloir prétendre remettre en cause cette catégorisation quelque peu stéréotypée, mon travail de recherche a la prétention d'y amener un autre angle d'éclairage.

Tout au long de mon travail, je constate que les femmes détenues sont capables de mettre en place des stratégies en réponse aux injonctions carcérales et en adaptation à l'enfermement.

En fin de compte, l'incarcération remet les individus face à leur identité sociale. Les impératifs que la prison leur impose marquent chez elles l'exaspération de certaines stratégies de résilience. Ce terme désigne le fait de « rebondir » devant certains chocs et l'incarcération en est un. Les stratégies d'emprise qu'elles soient positives ou négatives ou celles de déprise devant les injonctions carcérales renferment une forme de résistance aux perturbations plus ou moins violentes induites par ce milieu, ses enjeux et ses déterminants. Ces stratégies permettent aux individus une forme de retour à l'équilibre et doivent être en plus perçues comme des propriétés intrinsèques qui émergent du système pénitentiaire lui-même car elles mettent en relief, de façon plus ou moins explicite, des réponses adaptatives aux commandes institutionnelles carcérales.

En fin de compte, en repérant ces stratégies tout au long de mon travail de recherche, je parviens à mettre en relief des figures archétypales de femmes détenues qui bien loin de s'opposer aux catégories de C. Cardi, viennent les compléter et les enrichir en montrant que ces femmes qu'elles soient dites « déviante, conforme, hors cadre/hors genre » ont surtout en elles une forme d'habileté devant l'enfermement physique et social pour créer un équilibre identitaire relativement stable à leurs yeux par l'instauration plus ou moins consciente de stratégies d'anticipation et de résilience.

## 4) Conclusion

Bon nombre de chercheurs ont démontré l'importance de considérer l'univers carcéral, non pas comme un microcosme totalement fermé, mais comme un univers poreux réagissant aux normes et représentations sociales émanant du dehors. Il faut alors regarder le milieu carcéral comme un « miroir grossissant » de ce qui régit la société dans laquelle elle s'institutionnalise. Cependant, après une analyse sur le terrain, il apparaît que ce milieu



s'organise aussi selon ses propres représentations lesquelles ont, de ce fait, des conséquences dans les discours. En s'intéressant aux caractéristiques sociales des femmes détenues, on constate que deux profils émergent, le premier concerne celles issues de milieux défavorisés, cumulant plusieurs problématiques telles que les addictions, les ruptures familiales et l'éloignement face à l'emploi. Le second regroupe des femmes issues de milieux plus privilégiés. Cette analyse en termes de classes sociales est intéressante car elle permet de nuancer la représentation qu'a le personnel pénitentiaire des femmes qu'il prend en charge où l'image prédominante est celle de « la femme » incarcérée vue comme déviante, sans famille et toxicomane. Cette figure, qui s'avère être la norme carcérale au regard des représentations institutionnelles, s'impose au reste de la détention. En effet, comme vu précédemment, on constate alors deux discours distincts face au poids de cette image, l'un montrant son attachement à la figure de la femme dite « déviante », l'autre affirmant son opposition quant à cette figure. Face à ces représentations institutionnelles, on retrouve, de ce fait, d'un côté, les femmes « conformes à la norme carcérale » et de l'autre, les femmes « en opposition vis-à-vis de la norme carcérale ».

Pour démontrer une nouvelle fois le poids de ces représentations institutionnelles en détention, il faut s'intéresser aux représentations genrées qui pèsent sur les femmes. L'analyse a mis en lumière une distinction entre celles qu'elles qualifient de « filles » et celles de « femmes ». Cette distinction, mise en corrélation avec les injonctions contradictoires de ce milieu, autrement dit l'obligation du « travail sur soi » et les conditions d'infantilisation conduit, de façon plus ou moins consciente, les femmes à réagir différemment. Et, selon leurs réactions, elles vont alors être considérées par l'institution comme des « femmes » ou inversement comme des « filles ». Il est à noter que celles que l'institution considère comme des « femmes » sont en réalité celles qui intègrent au plus près les contraintes et les injonctions carcérales, par un surinvestissement des attentes institutionnelles allant parfois même jusqu'à une modification de leur propre identité. Ces femmes peuvent être alors senties comme sous « emprise » de ces représentations institutionnelles. Cependant, il convient de préciser que cette emprise est qualifiée de positive si les femmes se conforment à l'injonction d'un « travail sur soi » (implication en détention dans les études, la famille, le travail). On constate alors qu'elles conservent une identité de « femmes », lesquelles voient dans la prison, une nécessaire bifurcation dans leur parcours et leur mode de vie, un repositionnement identitaire.

En revanche, l'emprise est néfaste car marquée par une conformité à l'organisation de la routine carcérale et des pratiques intra-muros (prise de psychotropes) pour certaines femmes.

Elles sont alors perçues et identifiées comme des « filles » immatures, bien que répondant aux attentes institutionnelles implicites d'infantilisation. Face à la catégorisation des « filles », les femmes détenues ne cédant pas aux injonctions de l'institution se caractérisent par une volonté de conserver au maximum leur identité en gardant une certaine constance dans leur propos. Elles veillent alors à privilégier l'authenticité de ce qu'elles sont intra-muros par rapport à ce qu'elles se définissaient être à l'extérieur du monde carcéral. Cette opposition face aux représentations institutionnelles, lesquelles sous entendent une certaine forme de soumission, fait que l'institution les considère comme « filles » et leur fait subir, consciemment ou inconsciemment, une forme d'isolement physique et/ou psychologique au sein de la sphère carcérale.

Face à ces représentations institutionnelles des femmes incarcérées en tant que « femmes » ou que « filles », on retrouve une troisième catégorie, non négligée par l'institution qui est celles des « femmes-mères ».

L'univers carcéral oblige les femmes à renégocier leur rôle de mère en opérant et réajustant leurs pratiques en vue de conserver leur identité. En effet, l'incarcération entraîne, de facto, la séparation d'avec les enfants, laquelle entraîne des réactions soit par une survalorisation de leur rôle de mère ou soit par une reconquête du rôle de femme, négligé jusqu'alors au profit d'un rôle de mère. L'analyse a alors démontré que les femmes ayant « failli » à leur rôle de mère, avant l'incarcération, tentent par différentes pratiques et discours de se réapproprier ce rôle. Pour d'autres, l'univers carcéral et ces conséquences (séparation mère/enfants) provoquent une renégociation de leur identité qui n'est plus uniquement une identité de mère. Elles se saisissent alors d'une identité de femme jusqu'alors laissée de côté. L'incarcération leur permet de modifier leur trajectoire en surinvestissant d'autres sphères telles que le travail ou les études. La détention entraîne, de facto, un retour sur soi, une reconstruction identitaire féminine, maternelle, professionnelle ou simplement sociale.

Aussi, à travers ces analyses en termes de classes sociales, de genre et de maternité, il est à noter que les femmes incarcérées soit se confortent dans leur identité ou en opèrent des réajustements. L'importance de ce travail est alors de mettre en lumière, dans tous les cas, que les femmes incarcérées ne sont pas uniquement assujetties à ce milieu contraignant, elles sont aussi capables de mettre en place des stratégies visant à améliorer leurs conditions s d'incarcération pour une possible libération anticipée. Selon le profil des femmes incarcérées, on observe alors des stratégies différenciées plus ou moins conscientes. Pour certaines, la stratégie s'oriente vers une adaptation totale au milieu carcéral, en répondant favorablement aux attentes institutionnelles. Cette adaptation peut s'avérer positive ou négative. En effet,

certaines femmes vont alors répondre aux attentes institutionnelles d'obligation de soins, en « pathologisant » leur incarcération et de ce fait, être reconnues comme « détenues-patientes ». Pour d'autres, la stratégie privilégiée va être alors de se distancier le plus possible des représentations, de s'écarter de ce que l'institution considère comme « la femme incarcérée ». Enfin, l'une des dernières stratégies qui peut être utilisée par les femmes est la maternité. Cependant, sa mise en place reste limitée du fait des conditions restrictives concernant la possibilité d'avoir son enfant en détention. Pour certaines femmes bénéficiant de cette possibilité, cette stratégie a pour objectif de lutter contre l'ennui et d'améliorer considérablement leurs chances de libération anticipée ou d'adaptation de leur détention vers un système alternatif. Ce travail de recherche a permis de démontrer, d'une part l'impact des représentations institutionnelles sur certaines femmes incarcérées et d'autre part, l'absence d'inertie pour d'autres qui sont loin d'être de passives victimes de leur incarcération.

En fin de compte, à travers ce travail de recherche, nous constatons que les individus n'ont pas tous le même rapport à la prison et que l'enfermement carcéral peut être modelé par des trajectoires de vie qui font que la prison devient, dans les discours comme inévitable, voire prévisible, une sorte de pause forcée. L'analyse de ces expériences nous permet de rendre compte de la pluralité des sens donnés aux actions de chacune, qu'elle soit détenue, surveillante ou CPIP, aux stratégies qui s'y mettent en place et surtout aux capacités qu'ont les femmes détenues de revenir sur cette expérience temporaire et transitoire.

Il s'agit donc de repérer pour mieux comprendre les processus suscités par la confrontation des individus à la prison, bien loin d'être un simple univers simplement punitif et restrictif. Les discours exprimés, témoignages d'expériences subjectives tout autant individuelles que partagées, ne révèlent peut-être en fait qu'une volonté de préserver une forme d'intégrité physique et psychique remise en question par l'enfermement, qu'on soit détenue, surveillante ou conseillère. Ces discours si différents tant sur la forme que le fond ont en commun avant tout l'expression d'une forme de réappropriation de la parole qui sans doute s'est perdue dans les sphères judiciaires, pénales et carcérales. Ils soulignent, par-delà les mots, une quête identitaire, un désir d'exister et de justifier pourquoi on est là, à ce moment-là, en interaction avec ces personnes-là. A travers la parole, les femmes redeviennent actrices de leur vie et se montrent capables de négocier des identités plus valorisantes ou non pour parvenir ainsi à éprouver le sentiment d'être vivantes. Or en réduisant les capacités d'initiative de l'actrice incarcérée, cela ne peut que nous permettre de relativiser l'impact de l'incarcération voire son sens. Ici, la prise en compte des points de vue des détenues, la description de leurs expériences carcérales nous amènent à penser que la structure sécuritaire de la prison, sa

rationalité pénale et sa normalisation des conditions de détention ne sont sans doute pas en mesure de promouvoir le droit à l'initiative, le droit à construire sa vie, et permettre ainsi à l'institution d'assurer pleinement sa mission de réinsertion.

## 5) Intérêt de la recherche

L'intérêt de travailler sur cette problématique est multiple. Tout d'abord, j'y vois un intérêt personnel. En effet, le monde carcéral est un domaine dans lequel j'envisage d'exercer en vue d'y apporter des actions concrètes, lesquelles ne seront possibles qu'en ayant mené préalablement une réflexion et donc reçu une connaissance plus sûre quant aux problématiques qui l'entourent. Dans tout domaine quel qu'il soit, il est difficile de vouloir prétendre apporter des solutions sans en connaître, d'abord, les enjeux et les déterminants qui le régissent et les problèmes et mieux envisager les possibles réajustements qui en découlent. Ensuite, ce travail universitaire m'a permis d'acquérir des compétences et d'expérimenter des démarches de recherche, visant à aborder et à répondre, de façon la plus juste possible, à une problématique aussi complexe soit elle, en toute rigueur et impartialité. Il m'autorise, également, à mettre en pratique les connaissances reçues tout au long de mes années d'études en sociologie.

Enfin, loin de prétendre apporter ma pierre à l'édifice, j'ai voulu poser ce travail bien loin de d'une forme de centrisme qui part du principe qu'il vaut mieux travailler sur ce qui représente statistiquement la majorité. L'andocentrisme des études sociologiques sur le monde carcéral masculin n'est cependant pas à réfuter car il m'a permis de mieux cerner les modes de pensée qui envisagent le monde carcéral du point de vue des êtres humains de sexe masculin. Ainsi, j'ai su mieux appréhender les différences hommes/femmes en termes plus neutres en me permettant d'en cerner les conséquences certes négatives mais surtout positives sur la vie des femmes justiciables

## 6) Limites

Cependant, l'intérêt de ce travail de recherche révèle quelques limites. En effet, répondre à la problématique que je me suis donnée supposerait de mener, sur un plus long terme, des

études plus spécifiques et comparatives sur les prisons de femmes, tout en essayant de mieux entrevoir et comprendre les freins qui s'opèrent devant la nécessité de mieux connaître la situation carcérale des femmes. Les prisons de femmes et les quartiers femmes font peu parler d'eux et il existe une sorte d'invisibilité des criminelles et des délinquantes et par la même des institutions qui les prennent en charge. De ce fait, je me suis rendue compte qu'un travail de recherche sur une population qualifiée de « très marginale » peut être découragée implicitement par l'institution qui considère l'expérience masculine comme la référence et invite à se focaliser sur la détention des hommes.

Aussi, je constate que mon travail pourrait être plus compris comme une recherche sur un champ particulier de la détention, au même titre qu'un article sur le travail et le sport en prison et non comme une étude plus générale sur l'influence des représentations institutionnelles sur la mise en place de stratégies plus ou moins conscientes chez les femmes détenues.

Enfin, lors du cadrage théorique de mon travail de recherche, j'avais ciblé mon analyse autour de quatre concepts (classe sociale d'origine, ethnicité, représentation du genre et maternité). J'attachais une attention particulière à étudier l'impact des représentations institutionnelles ethniques sur les femmes incarcérées. Celles-ci étant une portion non négligeable de la population pénale. Cependant, au vu de la difficulté d'effectuer des entretiens avec des femmes étrangères ainsi que de l'occultation presque totale de l'institution concernant cette thématique, je n'ai pu collecter aucune donnée. Même si cette analyse n'est pas présente au sein de mon travail, je reste persuadé de l'importance de dédier une recherche sur cette thématique.

## 7) Bibliographie

- Acker J., *Des rôles de sexes à l'institution du genre*. American Sociological association, Vol 21, n°5 1992
- Albenga Viviane. *Le genre de « la distinction » : la construction réciproque du genre, de la classe et de la légitimité littéraire dans les pratiques collectives de lecture*, *Sociétés & Représentations*, vol. 24, no. 2, 2007, pp. 161-176.

- Albretch E., Guyard V., *Prisons de femmes en Europe, rapport d'observation sur les conditions de détention*, éd. Dagorro, 2001
- Arborio A-M, P. Fournier, *L'observation directe. L'enquête et ses méthodes*, Armand Colin, la collection universitaire de poche. 2010
- Beaurepaire C. , *LA vulnérabilité sociale et psychique des détenus et des sortants de prison*, 2012/2 n°40, Revue de MAUSS, p. 125-146
- Bethoux, É. (2000). *La prison : recherches actuelles en sociologie*; (note critique). *Terrains & travaux*, 1,(1), 71-89.
- Bertrand, M.-A., 1979, *La femme et le crime*, Montréal, L'Aurore. Disponible en ligne sur le site des Classiques de sciences sociales de l'Université du Québec à Chikoutimi, 245 p.
- Bereni L., S. Chauvin, A. Jaunait, A. Revillard. *Introduction aux études sur le genre*, DE boeck supérieur 2012 - 357 p
- Bloss, T. *La dialectique des rapports hommes-femmes*. Presses Universitaires de France, 2001
- Boucher C. , *Femmes détenues : L'impact de l'incarcération sur la féminité* (mémoire) 2006, Ecole nationale de l'Administration Pénitentiaire
- Bourdieu P, *LA domination masculine*, éditions du seuil, 1998
- Bourdieu P, *Esquisse d'une théorie de la pratique*, Paris, Droz, 1972,
- Bourdieu P, Passeron J-C, *La reproduction*, éditions de minuit, 1970, 284 p.
- Cardi, C., *Contrôle sociale réservé aux femmes : entre prison, justice et travail sociale*, 2007/1 vol 31, déviance et Société, p. 3-23
- Cardi, C. *Les quartiers mères-enfants : l' « autre côté » du dedans* , Champ pénal/ Penal field [En ligne], Vol. XI | 2014,
- Cardi, C. *Le féminin maternel ou la question du traitement pénal des femmes*, *Pouvoirs*, 1/2009 (n° 128), p. 75-86.
- Cardi, C. *la « mauvaise mère » : figure féminine du danger*, *mouvements*, 2007/1 (n°49) p. 27-37
- Chantraine, G. « La prison post-disciplinaire », *Déviance et Société*, vol. vol. 30, no. 3, 2006, pp. 273-288.
- Chateauraynaud, F. *L'emprise comme expérience*, *SociologieS* [En ligne], Dossiers, Pragmatisme et sciences sociales : explorations, enquêtes, expérimentations

- Combessie, P., *Femme, intégration et prison : analyse des processus d'intégration socioprofessionnelle des femmes sortantes de prison.* (Mémoire) 2005
- Constant C., *Trajectoires et dynamiques carcérales au féminin. Le cas de Lima.* Sociologie. Université Sorbonne Nouvelle-Paris 3, 2013. Français.
- Delphy C., *L'ennemi principal : Tome 2 penser le genre.* 2013, Nouvelles questions féministes.
- Dubois C. (2007). *Le phénomène des pairs et des impairs : analyse organisationnelle d'un quartier de détention pour femmes.* *Déviance et Société*, vol. 31,(1), 25-40. doi:10.3917/ds.311.0025.
- Erhel C., Leguay C. *Prisonnières*, Paris, Stock, 1977, 277 p.
- Foucault M., *Surveiller et punir*, Gallimard, 1975
- Gaborit G. *Les stéréotypes de genre : identités, rôles sociaux et politiques publiques*, 2009, éd l' Harmatthan
- Gagnon, E. *La déprise comme interrogations : autonomie, identité, humanité* , *Gérontologie et société* 2018/1 (vol. 40 / n° 155), p. 33-44
- Gaillard A., *Regard sur le genre et les violences en milieu carcéral*, *La Revue des droits de l'homme* [En ligne], 8 | 2015, mis en ligne le 23 novembre 2015, consulté le 04 décembre 2017. URL : <http://revdh.revues.org/1677> ; DOI : 10.4000/revdh.1677
- Gianini Belotti E, *Du côté des petites filles*, édition des femmes, 1973
- GOFFMAN E. 1974 (1967), *Les rites d'interaction*, Paris, Minuit.
- Héritier F., *Masculin, Féminin. La pensée de la différence.* Paris, O. Jacob, 1996
- Jenson, J. & Lépinard, É. (2009). *Penser le genre en science politique: Vers une typologie des usages du concept.* *Revue française de science politique*, vol. 59,(2), 183-201. doi:10.3917/rfsp.592.0183.
- Lacan J. *Séminaire : livre XVIII « D'un discours qui ne serait pas du semblant » (1970-71) et Livre XX « Encore » (1972-73)*
- Maetracci N., *Repenser la sortie de prison*, 2012/2, n° 40, *Revue de MAUSS*, p.202 -212
- Mathieu N-C., *L'Anatomie politique 2. Usage, déréliction et résilience des femmes*, Paris, La Dispute, coll. « Le genre du monde », 2014, 386 p., ISBN : 978-2-84303-184-7.

- Maslow A. *A Theory of Human Motivation* 1943
- Mejais J., *Genre et société* édition 2, Thèmes et Débats, 2014, édition BREAL
- Michalon B., T. Bruslé *L'ethnicité, la religion et le genre dans les institutions d'enfermement : processus et effets de catégorisation*, Critique internationale 2016/3 (N° 72), p. 9-19. DOI 10.3917/crii.072.0009
- Pactet P., Dressage P., : *Institutions politiques - Droit constitutionnel*. In: *Politiques et management public*, vol. 2, n° 3, 1984. p. 118.
- Peretz H, *Les méthodes en sociologie: l'observation*. La découverte 2004.
- Pfefferkorn R. *Rapports de racisation, de classe, de sexe*. Migrations Société, CIEMI, 2011, Migrations, racismes, résistances, 23 (133), pp.193-207. <hal-01285076>
- Poiret C. (2011). Les processus d'ethnisation et de raci(al)isation dans la France contemporaine : Africains, Ultramarins et « Noirs ». *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 27,(1), 107-127.
- Pothet, J., *Déprises et réagencement de la maternité*. Regards sur les expériences de femmes ayant fait placer leurs enfants », Genre, sexualité & société, 2018
- Rambourg, C., *La féminisation à l'épreuve de la prison. Recompositions et permanences d'un ordre professionnel*. Rapport ENAP, avril 2013
- Rostaing, C , *la relation carcérale. Identités et rapports sociaux dans les prisons de femmes*.\_1997, édition PUF
- Rostaing, C Les détenus : de la stigmatisation à la négociation d'autres identités. L'exclusion. L'état des savoirs., La Découverte, pp.354-362, 1996
- Serge, C et al. *Genèse de la déprise*, Gériatrie et société, vol. vol. 40 / 155,
- Soulet J-M. , *Vulnérabilité : de la fragilité sociale à l'éthique de la sollicitude*, RES Vol 45, 2014
- Tournier, P-V, , *Dictionnaire de démographie pénale. Des outils pour arpenter le chant pénale*, L'harmattan, coll. « Criminologie », 2010, 210 p.
- Tassin, L. (2016). *Les frontières de la rétention : genre et ethnicité dans le contrôle des étrangers en instance d'expulsion*. *Critique internationale*, 72,(3), 35-52. doi:10.3917/crii.072.0035.
- Ucciani S. *Transmission des stéréotypes de sexes*, HAL, biennale internationale de l'éducation, de la formation et des pratiques professionnelles. 2012, 14 p.



- Vuattoux V., *La production institutionnelle du genre au tribunal pour enfants.* . Tepsis Paper n° 12 - Réseau Monde carcéral. 2016.
- Wagner A-C, « Habitus », in Paugam Serge (dir.), *Les 100 mots de la sociologie*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que Sais-Je ? »
- Weber M, *Économie et Société*, Paris, Plon, 1971, Tome I, p. 56
- Welzer-lang D, Mathieu L, Faure M, *Sexualités et violences en prison : ces abus qu'on dit sexuels.* Aléas; 2e édition, 1996
- Welzer-lang D, *Débattre des hommes, étudier les hommes, et intervenir auprès des hommes dans une perspective de genre.* HAL, archives ouvertes, 2017
- Wicker H. (2002). *Migrations, recherches ethnologiques et transformations sociales en Suisse.* *Ethnologie française*, vol. 32,(2), 243-251. doi:10.3917/ethn.022.0243

#### Autres

- JORF (Journal Officiel de la République Française) n°0041 du 18 février 2016, texte n° 89 : *avis du 25 janvier 2016 relatif à la situation des femmes privés de liberté*
- CODE DE PROCEDURE PENALE, *Partie législative, livre premier : dispositions générales. titre 3 : Des peines.*
- Constitution du 4 octobre 1958 instituant la V<sup>e</sup> République française

## 8) Annexe

### a) Tableau des enquêtées

#### - Les femmes détenues :

Prénom*	âge	Classe sociale/ études/emploi	Situation familiale	Enfants	Incarcération
Marie	21 ans	-Terminale commerce - Vente	En couple	Non	15 mois (vols et non assistance à personne en danger)
Danielle	43ans	-BEP sanitaire et sociale - factrice	Divorcée depuis 5 ans	3 enfants	8 mois ( tentative d'atteinte à enfant de moins de 15 ans)
Irène	44 ans	-BEP / CAP bio-service - aide à domicile	Divorcée	2 enfants	6 mois (vol)
Valérie	28 ans	-Ouvrière viticole	Séparée	4 enfants (dont une fille de 2 mois en incarcération avec elle)	18 mois (trafic de stupéfiant)
Nadine	50 ans	-CAP secrétaire comptable - 7 diplômes passés en détention -présentatrice de radio - assistante maternelle	Divorcée puis remariée	5 enfants	10 ans (meurtre d'enfant de moins de 15 ans) 5 ans
Sylvie	30 ans	-CAP esthéticienne (passé en détention)	En couple	1 enfant	1 <sup>er</sup> incarcération (16 mois, violence, 2012) 2 <sup>ème</sup> incarcération (6 mois, recel de vol)
Victoire	51 ans	-BEP secrétariat	Divorcée	6 enfants	Trafic de stupéfiant

#### - Les professionnelles.

Prénom*	Age	Fonction	Ancienneté dans le domaine pénitentiaire	Personnes prises en charge
Surveillante 1	60 ans	Surveillante QF	28 ans	Uniquement QF
Surveillante 2	40 ans	Surveillante QF	15 ans	QF / QH (avant)
Surveillante 3	35 ans	Surveillante QF	18 ans	QF / QH (avant)
CPIP	35 ans	Conseillère pénitentiaire	5 ans	QF / QH Milieu Ouvert/ Milieu Fermé

		d'insertion et de probation		(SPIP)
--	--	-----------------------------	--	--------

## 9) Glossaire

**APL** : aide personnalisée au logement.

**BEP** : Brevet d'Etudes Professionnelles

**CAP** : Certificat d'Aptitude Professionnelle

**CAP** : commission d'application des peines. Tous les 15 jours, présidée par le juge d'application des peines. Cette commission statue pour les demandes de permission de sortie, les remises de peine supplémentaires (RPS) et sur les demandes d'aménagements de peine

**CGLPL** : Contrôleur général des lieux de privation de liberté

**CPU** : Commission Pluridisciplinaire Unique, instituée auprès de chaque établissement pénitentiaire, est une commission administrative à caractère consultatif présidée par le chef d'établissement. Seul décisionnaire au final, il tient compte de l'avis de chaque membre (de droit représentant SPIP, responsable de secteur de détention des personnes détenues, sont convoquées : représentant du service du travail, de la formation professionnelle, de l'enseignement, de l'équipe soignante, psychologue PEP, PJJ, régisseur, secours catholique ..) sur des décisions ayant trait à : l'évaluation de la dangerosité et de la vulnérabilité, de l'affectation en cellule des arrivants, la prévention des suicides, le classement au travail, le repérage des personnes disposant de « faibles ressources », mise en place de parcours d'exécution de peine, des programmes de prévention de la récidive et l'affectation dans les régimes différencier. Les décisions prises en CPU sont motivées et notifiées aux personnes détenues.

**CPIP** : Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

**DAEU** : Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires

**DASS** : Direction Départementale des affaires Sanitaires et Sociales

**DPIP** : Directeur Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

**MDPH** : Maison Départementale des Personnes Handicapées

**PMI** : Protection Maternelle et Infantile

**QF** : Quartier femmes

**QH** : Quartier hommes

**RPS** : Remise de Peine supplémentaire

**SPIP** : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

**SPIP (milieu ouvert)** : La mission des spip (MO) est de suivre les personnes qui sont sous mandat judiciaire. Le milieu ouvert prend en charge les personnes condamnées à des peines alternatives à l'incarcération ou bénéficiant d'aménagement de peine (suivi présentiel ou postsetenciel)

**SPIP (milieu fermé)** : La mission des SPIP (MF) est d'accompagner les personnes détenues dans le cadre d'un parcours d'exécution des peines.